



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

46^e séance plénière

Lundi 8 novembre 2010, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 87 de l'ordre du jour

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/65/140)

Projet de résolution (A/65/L.10)

Le Président : J'invite maintenant M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 2009.

M. Amano (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : C'est la première fois que je présente un rapport à l'Assemblée générale en qualité de Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Au cours de ma première année à ce poste, je me suis constamment employé à poursuivre des objectifs liés à la non-prolifération des armes nucléaires et à la promotion d'une utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques de manière équilibrée. J'essaie de bousculer l'idée communément admise que l'Agence joue simplement un rôle de « gendarme » mondial en matière de nucléaire, car ce terme ne rend pas bien compte des très nombreuses activités que nous menons dans d'autres domaines, en particulier concernant

l'énergie atomique, les sciences nucléaires et leurs applications, et la coopération technique.

Aujourd'hui, je présenterai les principaux travaux réalisés par l'Agence l'année dernière et partagerai quelques réflexions sur les problèmes d'actualité. J'aborderai tout d'abord la question de l'énergie nucléaire. En mars, la Conférence internationale sur l'accès au nucléaire civil, organisée à Paris, a montré l'intérêt croissant porté par la communauté internationale à l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie propre et durable qui peut contribuer à réduire les effets des changements climatiques. J'ai fait part de ma conviction que l'accès à l'énergie nucléaire ne doit pas être réservé aux pays développés mais doit être également étendu aux pays en développement.

Une soixantaine de pays envisage d'utiliser l'énergie nucléaire. Nous nous attendons à ce que, d'ici à 2030, 25 nouveaux pays au plus mettent en service leur première centrale nucléaire. De nombreux pays qui utilisent déjà l'énergie atomique sont en train de construire de nouveaux réacteurs, ou envisagent d'en construire ou de prolonger la durée de vie des réacteurs existants. Il revient, certes, aux États Membres de décider d'utiliser ou non l'énergie nucléaire, mais l'Agence a un rôle essentiel à jouer pour faire en sorte que le développement de l'énergie nucléaire se fasse de manière efficace, responsable et durable. Lorsque des pays se disent intéressés par le lancement de programmes électronucléaires, nous fournissons des conseils sur la façon de mettre en place un cadre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



juridique et réglementaire approprié et de respecter les normes de sûreté et de sécurité les plus élevées, sans accroître les risques de prolifération.

L'Agence continue de fournir une assistance aux pays qui ont des programmes électronucléaires en expansion. C'est dans ces pays que seront construites les centrales nucléaires de dernière génération et que la durée de vie des centrales existantes est prolongée. Les activités que nous menons avec ces pays sont axées sur des domaines tels que la sûreté et la sécurité d'exploitation, une meilleure gestion des déchets radioactifs et le déclassé de réacteurs qui ne sont plus opérationnels.

L'Agence et la Fédération de Russie ont signé un accord en mars portant création d'une réserve d'uranium faiblement enrichi à Angarsk pour garantir l'approvisionnement des centrales nucléaires. Certains États membres de l'AIEA ont proposé d'autres mécanismes pour garantir l'approvisionnement.

Devant l'intérêt accru porté à l'énergie nucléaire par de nombreux pays, je voudrais encourager les organismes de crédit internationaux à adopter une démarche plus ouverte s'agissant de financer des projets de centrale nucléaire. Je pense aussi que l'impact de l'énergie nucléaire s'agissant d'atténuer les effets négatifs du changement climatique mérite d'être plus largement reconnu par les instances internationales appropriées.

J'en viens maintenant aux applications de l'énergie nucléaire. L'action de l'AIEA dans des domaines comme les soins de santé et la nutrition, la sécurité alimentaire, l'environnement et la gestion des ressources en eau est d'une extrême importance pour de nombreux États Membres. Durant ma première année en fonction, j'ai fait du cancer dans les pays en développement une grande priorité. Quelque 665 personnes meurent du cancer chaque heure dans les pays en développement – presque trois fois plus que dans les pays développés. Environ 70 % des cancers dans les pays en développement sont diagnostiqués trop tard pour l'application d'un traitement qui puisse sauver la vie. De nombreux pays à faible revenu ne possèdent pas même un seul appareil de radiothérapie. Depuis 1980, l'AIEA a fourni une aide estimée à 220 millions de dollars aux pays en développement dans le cadre de la lutte contre le cancer. L'intérêt tout particulier porté au cancer cette année a commencé à produire des résultats. Je crois que nous avons réussi à

sensibiliser de plus hauts responsables politiques au problème du cancer dans les pays en développement.

Notre coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé gagne chaque jour en force. Les promesses de contribution et les dons dont bénéficie notre Programme d'action en faveur de la cancérothérapie atteignent des niveaux records. Nous constatons également une forte implication des pays en développement dans nos activités, ce qui a permis d'améliorer la qualité de certains de nos projets de coopération technique touchant au cancer.

La disponibilité des ressources en eau pour réaliser le développement durable est aussi une source d'inquiétude croissante. Les États Membres s'efforcent de répondre à ce défi, mais ils doivent avoir une connaissance scientifique plus solide de leurs ressources en eau. La technologie nucléaire s'avère extrêmement utile dans ce domaine. L'AIEA a lancé un projet de renforcement des ressources en eau disponibles, destiné à aider les États Membres à acquérir cette connaissance.

S'agissant maintenant de la sûreté et de la sécurité nucléaires, une très nette amélioration des indicateurs de performance en matière de sécurité a été constatée dans l'industrie nucléaire depuis la catastrophe de Chernobyl, il y a près de 25 ans. Cela reflète l'entrée en jeu de divers facteurs, comme une conception améliorée, des procédures opérationnelles plus élaborées, une réglementation renforcée et plus efficace concernant l'environnement et l'apparition d'une forte culture de sûreté. Bien qu'il incombe aux États de garantir la sûreté nucléaire, l'AIEA promeut une approche intégrée en matière de sûreté, centrée sur la gestion des systèmes, une direction efficace et une culture de sûreté. L'Agence encourage également la coopération internationale, fournit des services de vérification aux États Membres et un appui aux réseaux d'informations pour le partage des connaissances et à la formation. Bien qu'elle reconnaisse que la sécurité nucléaire relève de la responsabilité des États, l'Agence ne continue pas moins à aider ces derniers à se doter durablement des moyens leur permettant de garantir la sécurité nucléaire.

En avril 2010, les responsables de 47 pays ont participé au Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire, qui a réaffirmé le rôle essentiel de l'Agence au sein du cadre international de sécurité nucléaire. Il a aussi promis de veiller à ce qu'elle dispose des ressources nécessaires pour aider les États à renforcer

la sécurité nucléaire. L'adhésion aux instruments juridiques internationaux pertinents relatifs à la sécurité nucléaire s'est progressivement accrue. Toutefois, bien que cinq années se soient écoulées depuis l'adoption de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, on ne progresse que lentement vers son entrée en vigueur. J'encourage les parties à la Convention à s'efforcer d'accélérer l'entrée en vigueur de l'Amendement.

Je tire une grande fierté du fait que les activités de l'Agence en matière de coopération technique contribuent à améliorer concrètement les conditions de vie d'un grand nombre dans les pays en développement. Comme je l'ai mentionné, l'Agence a recouru aux techniques nucléaires pour lutter contre le cancer, consolider la sécurité alimentaire, traiter les maladies animales et améliorer la gestion des rares ressources en eau, pour ne citer que ces quelques domaines.

Le renforcement des capacités réside au cœur de notre action en matière de coopération technique. Le but ultime est de rendre les pays autosuffisants, de les aider à créer ou à maintenir une main-d'œuvre durable, hautement spécialisée et bien formée dans toutes les disciplines de la science nucléaire et de ses applications.

L'Initiative de l'AIEA concernant l'utilisation pacifique, annoncée cette année par les États-Unis, qui s'accompagne d'une généreuse contribution de 50 millions de dollars étalée sur cinq ans, a permis d'accroître le financement de certaines de nos activités de coopération technique, en particulier dans le domaine de l'infrastructure nucléaire au profit des pays lancés dans de nouveaux programmes nucléaires. Je me félicite de la promesse d'appui du Japon et j'encourage les autres pays qui peuvent le faire à participer à cet effort.

Passant maintenant à la vérification nucléaire, j'ai continué d'informer régulièrement le Conseil des Gouverneurs sur la mise en œuvre des accords de garanties. J'ai insisté sur le point que tous les accords de garanties signés entre les États et l'Agence et les autres obligations en la matière devraient être pleinement appliqués. À cet égard, le programme nucléaire de la République démocratique populaire de Corée continue d'être une source de vive préoccupation. L'Agence n'a aucun inspecteur dans ce pays depuis avril 2009. La République démocratique populaire de Corée n'autorise pas l'Agence à appliquer

les accords de garanties dans ce pays, et ce, depuis décembre 2002, comme elle n'a pas appliqué les mesures imposées dans les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité. J'appelle toutes les parties concernées à faire des efforts concertés aux fins d'une reprise des pourparlers à six en temps opportun.

Dans le cas de la République islamique d'Iran, l'Agence continue de vérifier la non-utilisation à d'autres fins du matériel nucléaire déclaré, mais la République islamique d'Iran n'a pas suffisamment coopéré pour que l'Agence puisse confirmer que tout le matériel nucléaire en Iran sert à des activités pacifiques. Par coopération, il faut entendre entre autres la pleine mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité.

S'agissant à présent du Moyen-Orient, j'ai soumis à la Conférence générale de l'AIEA, en septembre, un rapport sur les capacités nucléaires d'Israël, comme l'a demandé la Conférence générale en 2009. J'ai aussi tenu des consultations sur l'organisation d'un forum sur l'utilité de l'expérience des zones exemptes d'armes nucléaires existantes pour la création d'une telle zone au Moyen-Orient. Mais, il n'y a pas eu de convergence de vues entre les États membres sur la question.

L'Agence appuie la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a approuvé l'organisation en 2012 d'une conférence comptant sur la participation de tous les États du Moyen-Orient et consacrée à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive dans la région. Ayant personnellement participé au processus du TNP depuis 1995, j'étais très heureux que la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 2010 ait débouché sur des résultats concrets. J'espère que la conférence prévue pour 2012 aura lieu avec la participation de tous les États concernés et qu'elle débouchera sur des résultats fructueux.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que l'Agence continuera de mettre en œuvre tous les aspects de son mandat de manière équilibrée afin de répondre aux intérêts divers des États membres et de faciliter les utilisations pacifiques et sûres de la science et de la technologie nucléaires.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter le projet de résolution A/65/L.10.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : La récente élection du Pakistan à la présidence du Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour la période 2010-2011 est un véritable honneur et la preuve que la communauté internationale reconnaît que le Pakistan a fait ses preuves et peut jouer un rôle important dans le domaine de compétences de l'Agence. Nous nous réjouissons à la perspective d'œuvrer étroitement avec les États membres de l'AIEA, le Directeur général et son personnel pour défendre nos intérêts collectifs dans un esprit de coopération et d'équité.

Nous nous devons de remercier vivement le Directeur général, M. Yukiya Amano, pour ses efforts visant à promouvoir la science et la technologie nucléaires, la mission principale de l'AIEA. L'AIEA joue un rôle indispensable dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'Agence est la mieux à même de faciliter le transfert de la technologie nucléaire aux pays en développement. L'essor de la production d'énergie nucléaire dans le monde a augmenté l'ampleur de la contribution que l'Agence apporte pour satisfaire aux exigences et faire face aux défis du XXI^e siècle. Nous sommes certains que l'Agence veillera à ce que tous aient un accès équitable aux matières, technologies et équipements nucléaires à des fins pacifiques. Le Pakistan étant l'un des premiers États membres de l'Agence, il défend depuis longtemps l'utilisation de la technologie nucléaire en faveur de la paix, du progrès et de la prospérité pour tous.

Au fil des années, le Pakistan lui-même a amplement bénéficié des conseils techniques fournis par l'Agence grâce à des missions d'experts, notamment l'Équipe d'examen de la sûreté d'exploitation, l'Équipe d'évaluation des événements significatifs pour la sûreté et le Programme de coopération technique de l'Agence.

Le Pakistan accorde la plus haute importance au Programme de coopération technique de l'AIEA. Nous y avons contribué en offrant des formations, en fournissant des experts et en organisant des séminaires et des ateliers. Nous tenons à souligner combien il importe que des ressources supplémentaires soient garanties pour des activités de coopération technique, pour le transfert de technologie et des installations de

formation pour les pays en développement. Nous tenons également à souligner l'importance du renforcement et de l'expansion du Programme de coopération technique de l'Agence grâce, entre autres, à une plus grande participation des pays en développement à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme.

Les questions de sûreté et de vérification sont des piliers importants du mandat de l'AIEA. Nous sommes également d'avis que tous les États doivent se conformer pleinement à leurs obligations en matière de garanties et à leurs engagements internationaux. Le meilleur moyen de préserver la crédibilité du régime des garanties est que tous les États respectent pleinement leurs obligations juridiques. Un équilibre entre les fonctions de régulation, d'encouragement et de sûreté de l'Agence permettra de garantir sa pertinence dans un climat de promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de la non-prolifération.

La coopération et une plus grande compréhension sont requises de tous les États membres de l'Agence pour la réalisation de son mandat sur la base de l'impartialité, de l'équité et du professionnalisme. Des efforts sont également requis pour changer l'idée que le public se fait de l'AIEA, qui est considérée comme une simple agence de surveillance nucléaire. Son rôle premier dans la promotion des utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires doit être souligné de nouveau.

Le Pakistan dispose d'une infrastructure de sécurité et de sûreté nucléaires forte et indépendante. L'Autorité pakistanaise de réglementation nucléaire, une entité indépendante, a été créée il y a déjà presque une décennie. Le Pakistan est partie à plusieurs conventions internationales et participe activement aux activités et aux programmes de l'Agence relatifs à la sûreté et à la sécurité nucléaires. Le Pakistan contribue également aux bases de données de l'AIEA telles que la Base de données sur le trafic nucléaire, l'Échelle internationale des événements nucléaires et le Système de notification des incidents.

Doté de ressources énergétiques nationales limitées, le Pakistan encourage depuis longtemps la construction de centrales nucléaires. Le Pakistan est l'un des premiers pays à avoir lancé un programme de production d'énergie nucléaire. En 1965, lorsque le Pakistan a autorisé la construction de sa première centrale nucléaire commerciale, c'était le quinzième

pays au monde et seulement le deuxième pays en développement à lancer un programme électronucléaire. Notre première centrale nucléaire, KANUPP, est entrée en activité en 1972. La deuxième centrale, la centrale nucléaire Chashma I, est en activité depuis 2000, tandis que Chashma II doit être mise en service l'année prochaine.

Le Pakistan exploite en toute sécurité des réacteurs nucléaires depuis plus de 45 ans et dispose d'une infrastructure technique et d'utilité publique qui s'occupe de la maintenance de ces centrales et qui leur fournit un soutien technique. Grâce à un important programme nucléaire civil, à des experts bien formés et des décennies d'expérience nucléaire dans les domaines de la production d'énergie, de la santé, de la médecine, de l'agriculture, des biotechnologies et des applications industrielles, le Pakistan est particulièrement bien placé pour partager ses connaissances et son savoir-faire dans un certain nombre de domaines, sous les garanties de l'AIEA, notamment la formation et des missions d'experts.

Le Pakistan participe également au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants de l'AIEA depuis son lancement. Comme les autres États membres, nous avons félicité l'AIEA à l'occasion du dixième anniversaire de ce programme fort utile, en septembre 2010.

La Commission de l'énergie atomique du Pakistan a été chargée par le Gouvernement pakistanais de porter notre capacité de production nucléaire à 8 800 mégawatts d'ici à 2030 dans le cadre de notre Plan de sécurité énergétique. Les principaux objectifs du Plan sont de compenser les pénuries d'électricité afin de répondre aux besoins énergétiques en hausse exponentielle d'une population qui augmente et d'une économie qui se développe. La production d'énergie nucléaire est un élément indispensable de notre stratégie nationale en matière de sécurité énergétique. Le Plan prévoit la construction de plusieurs réacteurs nucléaires supplémentaires pour augmenter la part de l'énergie nucléaire dans le bouquet énergétique, la faisant passer de 0,8 % actuellement à 4,2 % d'ici à 2030.

Outre l'utilisation de l'énergie atomique pour la production d'énergie nucléaire, le Pakistan a également concentré ses efforts sur l'application des rayonnements ionisants et des radio-isotopes dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'industrie.

La Commission de l'énergie atomique du Pakistan dirige actuellement 14 centres de médecine nucléaire où, chaque année, près d'un demi-million de patients reçoivent des services de diagnostic et de soins, pour la plupart gratuits. Quatre autres centres sont en construction. Le réacteur de recherche de la Commission de l'énergie atomique du Pakistan produit, au niveau national, l'essentiel des radio-isotopes nécessaires aux fins médicales. Récemment, une installation pour la production de molybdène a été mise en service. Cette installation permettra non seulement de répondre aux besoins des services de médecine nucléaire des centres médicaux et hôpitaux du pays, mais elle disposera également d'un excédent de production qui pourra être exporté dans d'autres pays.

L'entrée en vigueur de l'amendement à l'article VI du Statut de l'AIEA renforcera la représentativité de son Conseil des Gouverneurs, ce qui permettra à l'Agence de jouer un rôle plus efficace. Nous espérons que le secrétariat de l'Agence renforcera son action d'information pour atteindre cet objectif.

Le Pakistan assumant la présidence du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, je voudrais présenter, dans le cadre de l'examen du point 87 de l'ordre du jour, le projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », publié sous la cote A/65/L.10, au nom des pays suivants : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Chypre, Congo, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Monaco, Mongolie, Monténégro, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ukraine et Uruguay, ainsi qu'au nom du Pakistan.

Par ce texte adopté par consensus, fruit de consultations tenues à Vienne, l'Assemblée générale prend note avec satisfaction, comme les années précédentes, du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/65/140); prend note des résolutions adoptées à la cinquante-quatrième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA, tenue du 20 au 24 septembre 2010; réaffirme qu'elle appuie fermement le rôle irremplaçable que l'Agence joue en encourageant et en aidant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ainsi que ce qu'elle apporte dans le domaine du transfert de technologies aux pays en développement et dans celui de la sûreté, de la vérification et de la sécurité nucléaires; et demande aux États Membres de continuer à soutenir les activités de l'Agence. Les parrains de ce projet de résolution espèrent qu'il sera, comme l'année dernière, adopté par consensus. Les pays qui ne l'ont pas encore fait peuvent encore se porter coauteur.

M. Janssens de Bisthoven (Belgique) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

Je tiens à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'avoir présenté le rapport de l'Agence pour 2009 (A/65/140), ainsi que le délégué du Pakistan d'avoir présenté le projet de résolution (A/65/L.10) concernant ce rapport. Les États membres de l'Union européenne ont parrainé ce projet de résolution. Nous remercions le Président du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA de ses efforts et nous espérons sincèrement que ce projet de résolution sera adopté par consensus.

L'AIEA a été créée il y a plus de 50 ans pour promouvoir les « atomes pour la paix », et a été chargée d'accroître la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, à la santé et à la prospérité, de s'assurer que les activités nucléaires ne soient pas détournées à des fins militaires, de promouvoir une culture de la sûreté et des normes de sécurité très strictes à travers le monde et, plus récemment, d'éviter le risque de terrorisme nucléaire. Aujourd'hui, l'Agence se trouve face à de nombreux enjeux de taille, en particulier en matière de prolifération nucléaire et

de respect des obligations contractées. À cet égard, l'Union européenne tient à remercier le Directeur général de l'AIEA, M. Yukiya Amano, et le secrétariat de l'AIEA pour le professionnalisme et l'impartialité avec lesquels ils accomplissent leur travail. L'Union européenne les assure de son appui indéfectible.

L'année 2010 marque une étape importante pour le régime de non-prolifération nucléaire, qui bénéficie d'un nouvel élan. L'Union européenne favorise une action multilatérale efficace pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et se félicite donc vivement du consensus obtenu à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (TNP) en mai dernier. Le plan d'action (voir NPT/CONF.2010/50) adopté pour les trois piliers du TNP – non-prolifération, désarmement et utilisation à des fins pacifiques – ainsi que l'accord concernant la mise en œuvre de la résolution relative au Moyen-Orient adoptée en 1995 dans le cadre du TNP, y compris la tenue d'une conférence en 2012, manifestent notre volonté commune non seulement de respecter le régime de non-prolifération nucléaire, mais aussi de le renforcer.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a réaffirmé le rôle de l'AIEA, chargée de vérifier et d'assurer le respect par les États parties des accords en matière de garanties qu'ils ont conclus en vue d'empêcher que l'utilisation de l'énergie nucléaire ne soit détournée de ses fins pacifiques vers la fabrication d'armes nucléaires. Nous devons maintenant commencer à mettre en œuvre le plan d'action pour le désarmement nucléaire, en faisant fond sur les résultats obtenus à la Conférence d'examen et en maintenant l'esprit de consensus et la coopération qui ont caractérisé les négociations. S'agissant du mandat de l'AIEA, nous veillerons tout particulièrement à ce que l'AIEA puisse mener une action efficace et efficiente et dispose des ressources nécessaires. L'Union européenne est pleinement déterminée à mettre en œuvre ce plan d'action et appuiera fermement les efforts déployés par l'Agence à cette fin. L'Union européenne invite tous les États Membres à coopérer activement avec l'AIEA à cet égard.

Le système de garanties de l'Agence constitue un élément essentiel du régime de non-prolifération nucléaire et joue un rôle indispensable dans l'application du TNP. L'Union européenne réitère son avis que les dispositions contenues dans le protocole

additionnel font partie intégrante de ce système et que les accords de garanties généralisées, de même que les protocoles additionnels, constituent la norme de vérification actuelle de l'AIEA. L'Union européenne appelle à l'universalisation sans délai de ces deux instruments essentiels du système de garanties de l'AIEA, comme moyen d'asseoir le régime de non-prolifération, de renforcer la sécurité dans le monde et d'accroître la confiance nécessaire pour que la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire développe son plein potentiel.

L'Union européenne réaffirme son interprétation du rôle du Conseil de sécurité comme arbitre ultime sur la question de la paix et de la sécurité internationales pour décider des mesures appropriées en cas de non-respect des obligations du TNP, notamment les accords de garanties.

L'Union européenne attache la plus haute importance à un haut niveau de sûreté nucléaire dans le monde. La coopération internationale est indispensable pour promouvoir un réseau mondial de sûreté nucléaire.

La sécurité nucléaire est un programme essentiel de l'Agence et l'Union européenne félicite l'AIEA de ses activités visant à prévenir et à combattre le terrorisme nucléaire. La Conférence d'examen du TNP et le Sommet de Washington sur la sécurité nucléaire ont souligné le rôle central de l'AIEA dans l'établissement d'une coopération internationale dans le domaine de la sécurité nucléaire, en élaborant un ensemble de directives générales en matière de sécurité nucléaire et en aidant les États Membres qui le demandent à renforcer la sécurité nucléaire.

L'Union européenne est profondément convaincue que chaque pays a le droit de définir sa politique énergétique nationale. Pour les pays qui envisagent d'inclure, ou qui prévoient d'inclure, l'énergie nucléaire dans leurs politiques énergétiques, l'Agence a un rôle central à jouer s'agissant de les aider à garantir que le développement et l'exploitation de l'énergie nucléaire obéissent à de très strictes conditions juridiques, de sûreté d'exploitation, de sécurité et de non-prolifération.

L'Union européenne se félicite des activités qu'entreprend l'Agence pour accroître la contribution de la technologie nucléaire à la paix, à la santé et au développement économique.

L'Union européenne a de tout temps été un partisan résolu du programme de coopération technique, dont elle est l'un des principaux contributeurs. Nous sommes conscients que le fait de s'attaquer aux problèmes mondiaux de la faim, des maladies, de la pauvreté et de la gestion des ressources en eau et de créer un environnement moins pollué et plus sûr revêt une importance particulière pour les pays en développement, et l'Union européenne apprécie à leur juste valeur les efforts de l'Agence dans ces domaines.

L'Union européenne réaffirme son plein appui à l'AIEA et elle est heureuse d'avoir participé à l'élaboration du projet de résolution sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique dont est saisie l'Assemblée.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer la reconnaissance de la délégation égyptienne à M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour sa présentation du rapport de l'Agence sur ses activités dans divers domaines. Le rapport montre combien est toujours efficace l'Agence qui, dans l'exercice de son mandat, tient compte des intérêts des États Membres dans ses trois principaux domaines d'activité : la technologie nucléaire, la sûreté et la sécurité nucléaires, et la vérification.

À cet égard, et pour réaffirmer notre appui continu au rôle de l'Agence dans ces trois domaines, l'Égypte tient à faire partie, chaque année, de la liste des pays coauteurs du projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique » (A/65/L.10).

L'AIEA joue un rôle central dans l'exercice du droit inaliénable des États non dotés d'armes nucléaires d'acquiescer et d'utiliser, au titre de l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le document final de la Conférence d'examen du TNP a reconfirmé ce droit en mai, soulignant l'importance de respecter les décisions et les politiques des États non dotés d'armes nucléaires relatives à leurs plans d'acquisition de l'énergie nucléaire à des fins de développement, et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour la mise en œuvre de tels plans, sans restriction aucune, en recourant à la coopération internationale pour acquiescer la technologie et le matériel nucléaires nécessaires.

Si un grand nombre de pays non dotés d'armes nucléaires n'ont pas fait valoir leur droit à utiliser

l'énergie nucléaire par le passé, la situation a évolué. L'incidence des crises énergétiques mondiales et le changement climatique ont accru les besoins en énergie des pays en développement, tant quantitativement que qualitativement, ce qui a eu pour conséquence de forcer ces pays, notamment l'Égypte, à recourir à l'énergie nucléaire.

C'est ainsi que l'Égypte a décidé en 2006 de commencer à utiliser l'énergie nucléaire, en comptant sur ses propres moyens, scientifiques et opérationnels. L'Égypte a entamé la phase d'exécution par l'adoption en mars 2010 d'une nouvelle loi portant création d'une instance de régulation de la sûreté nucléaire et radioactive, qui relève du Premier Ministre. Cette loi fait figure de première mesure entrant dans le cadre de la construction de la première centrale nucléaire égyptienne; il s'agit de la première phase du programme d'énergie nucléaire égyptien qui porte sur la construction d'ici à 2025 de quatre réacteurs nucléaires destinés à la production d'électricité. En conséquence, et au regard du rôle d'appui croissant de l'AIEA au développement durable et de son implication effective aux côtés des États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP pour les aider à répondre à leurs besoins croissants en énergie nucléaire, l'Égypte espère pouvoir resserrer sa coopération avec l'Agence dans cet important domaine.

L'Égypte est l'un des premiers pays qui ait apporté un appui illimité à l'AIEA depuis sa création à ce jour, convaincue qu'elle est du rôle que l'AIEA joue en matière de vérification de la non-prolifération nucléaire, ainsi que de son rôle s'agissant de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, appuyer les aspirations au développement et répondre aux besoins internationaux dans une large gamme de domaines.

Le système de garanties généralisées qu'applique l'Agence dans les pays non dotés d'armes nucléaires parties au TNP est l'un des plus importants systèmes internationaux appliquant la vérification comme moyen de renforcer le régime de non-prolifération. Pourtant, ce régime manque encore d'efficacité du fait qu'il ne revêt pas un caractère universel, en particulier au Moyen-Orient. C'est pourquoi des efforts internationaux intensifiés sont nécessaires pour garantir l'application du système de garanties généralisées dans tous les États de la région, sans exception. Pour atteindre l'universalisation du système de garanties généralisées, plus particulièrement dans les États non dotés d'armes nucléaires, il importe que

le rôle de l'Agence soit renforcé afin qu'elle puisse vérifier si les États dotés d'armes nucléaires respectent leur engagement en matière de désarmement nucléaire.

Il convient aussi d'accomplir des progrès concrets dans l'universalisation du TNP lui-même, en particulier au Moyen-Orient, en amenant Israël à adhérer au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, afin d'encourager les États non dotés d'armes nucléaires à accepter des obligations supplémentaires; ce fait renforcera le régime de non-prolifération de façon équilibrée et favorisera un meilleur équilibre des obligations sans discrimination au niveau tant régional qu'international.

Au plan régional, tous les États de la région du Moyen-Orient ont adhéré au système de garanties généralisées à l'exception d'Israël, qui continue de mener des activités nucléaires suspectes en dehors de tout contrôle international, au mépris de dizaines d'appels et de résolutions de la communauté internationale demandant son adhésion au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Il est indéniable que ce fait aggrave le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient et entrave l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région.

À cet égard, l'Égypte entrevoit des perspectives prometteuses quant à un progrès concret en matière d'universalisation du TNP dans notre région et d'application du système de garanties généralisées dans tous les pays de région sans exception; on y parviendra en mettant en œuvre honnêtement et de façon équilibrée le Plan d'action détaillé adopté par la Conférence de 2010 des Parties chargées de l'examen du TNP, et en lançant immédiatement les préparatifs de la tenue d'une conférence internationale en 2012 sur les négociations régionales pour l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. L'Égypte réaffirme dans ce contexte l'importance de la mission dont la Conférence de 2010 des Parties chargées de l'examen du TNP a chargé l'AIEA quant à l'application du Plan d'action, et réaffirme qu'elle entend coopérer sérieusement avec l'Agence et les autres parties concernées pour faire en sorte que la conférence de 2012 soit couronnée de succès et atteigne les résultats escomptés.

Au niveau international, l'Égypte se félicite de la signature du nouvel accord START conclu entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie et de l'accord trilatéral ultérieur entre l'AIEA et les deux

pays. Grâce à cet accord trilatéral, de grandes quantités de matières nucléaires de qualité militaire produites dans le cadre d'anciens programmes nucléaires seront contrôlées par l'Agence et seront transformées par dilution en combustible de réacteur de puissance, ce qui permettra de garantir que de telles matières ne seront pas de nouveau utilisées dans des programmes nucléaires militaires.

L'Égypte attend avec intérêt l'élargissement de ce cadre qui pourra ainsi porter de manière plus large et inclusive sur des quantités de matières nucléaires de qualité militaire et concerner tous les autres États dotés d'armes nucléaires afin d'introduire davantage de transparence, d'irréversibilité et de vérification efficace des progrès accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire. Le régime du TNP pourra ainsi retrouver un certain équilibre, et l'Agence jouer un véritable rôle dans ce domaine crucial.

L'Agence joue un rôle clef en tant qu'unique instance internationale chargée d'œuvrer, au plan multilatéral, à l'élaboration des normes de sûreté et de sécurité nucléaires les plus exigeantes dans les centrales nucléaires et à la surveillance de leur application et d'aider les pays en développement à bénéficier en toute sécurité des avantages de l'énergie nucléaire. Partant, l'Égypte a participé au Sommet sur la sécurité nucléaire à Washington en avril dernier et participe à toutes les réunions préparatoires du prochain sommet afin de contribuer à tout effort international visant à traiter de ces questions extrêmement sensibles. Nous aurons des difficultés à progresser sur ces questions en l'absence de véritables efforts internationaux conjoints fondés sur le renforcement du régime du TNP, de l'universalisation du Traité, d'une part, et de la réalisation de progrès supplémentaires en matière de désarmement nucléaire, d'autre part.

Dans le domaine de la coopération technique, l'Égypte donne libre accès à ses installations et laboratoires nucléaires aux États du monde arabe et du continent africain et a mis l'expérience qu'elle a accumulée dans ce domaine à leur disposition, car nous sommes persuadés que les activités de coopération internationale sont importantes pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans ce contexte, l'Égypte considère que les activités de coopération technique de l'AIEA sont prioritaires, aussi bien pour l'Égypte que pour d'autres pays en développement qui bénéficient de programmes relatifs à l'utilisation des technologies nucléaires dans les

domaines de la santé, de l'agriculture, de la nourriture, des ressources en eau et des technologies faisant usage des isotopes radioactifs et des radiations, entre autres.

L'Égypte appuie l'élargissement des activités de l'Agence dans le domaine de la production d'isotopes radioactifs utilisés pour soigner le cancer et coopère actuellement avec l'Agence pour lancer une nouvelle installation médicale de production d'isotopes radioactifs à cet effet. Mon pays se félicite également du développement et de la mise à jour de la stratégie de l'Agence relative à la coopération technique dans le but d'appuyer la réalisation des objectifs de développement des États membres et d'identifier les activités clefs auxquelles la technologie nucléaire peut efficacement contribuer à court et moyen terme. Nous réaffirmons donc qu'il importe d'assurer le financement des activités de coopération technique de l'Agence et d'augmenter les ressources allouées à cette fin, car de telles activités sont des fonctions clefs de son mandat, d'après son statut.

Pour terminer, je réaffirme que l'Égypte compte intensifier et renforcer sa coopération avec l'Agence dans le cadre d'un effort constant visant à renforcer nos capacités nationales relatives à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et pour bénéficier du plein appui de l'Agence à nos efforts nationaux dans ce domaine important.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba salue et appuie le rôle important de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'application des techniques nucléaires contribue à atténuer la dégradation des sols, la désertification, le réchauffement climatique et d'autres phénomènes naturels qui ont un impact sur la production d'aliments et la vie de l'homme sur terre.

Nous accordons un rang de priorité élevé à la coopération entre les pays en développement. Dans ce contexte, Cuba se félicite de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Accord régional de coopération pour la promotion des sciences et techniques nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Le pilier de coopération technique de l'AIEA doit être renforcé et doté des ressources nécessaires, de manière inconditionnelle, conformément à son rang de priorité.

Notre attachement à la coopération technique est solide, comme le montrent, entre autres, les exemples

suivants. Premièrement, Cuba se conforme strictement à ses obligations au titre du programme de coopération technique de l'AIEA. En 2009, nous avons atteint un taux d'exécution de 85 % pour les programmes nationaux, un taux plus élevé que la moyenne générale et régionale. Deuxièmement, notre pays participe amplement aux programmes de recherche coordonnée. En 2009, des chercheurs cubains ont participé à 29 contrats de recherche dans le cadre de ces programmes. Troisièmement, Cuba se conforme strictement à ses obligations financières auprès du Fonds de coopération technique de l'AIEA, notamment en versant 100 % des frais liés à la participation nationale.

Le blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à Cuba depuis plus de 50 ans affecte les activités de l'AIEA dans notre pays et viole le Statut de l'Agence. Jusqu'en décembre 2009, le blocus s'est traduit pour Cuba par des pertes dépassant 100,154 milliards de dollars, selon des estimations prudentes. À cause du blocus, l'AIEA éprouve des difficultés à acquérir les équipements spécialisés nécessaires pour les projets menés à Cuba, car les entreprises des États-Unis d'Amérique ou celles dont une partie du capital appartient à ce pays ne peuvent pas vendre ces équipements à Cuba au risque de faire l'objet de sanctions. De même, il est difficile pour nos ressortissants de participer aux formations organisées aux États-Unis. Cela a également un impact sur les projets de lutte contre le cancer, qui sont une priorité pour l'AIEA.

Tout en dénonçant ici une nouvelle fois le blocus injuste et criminel, condamné dans cette salle même il y a quelques jours par une majorité écrasante des Membres de l'ONU, Cuba reconnaît dans le même temps les efforts constants déployés par le secrétariat de l'AIEA pour trouver d'autres possibilités et des solutions à cette situation.

L'AIEA a certifié une nouvelle fois que Cuba respectait strictement ses obligations en matière de garanties, ce qui confirme que nous sommes un pays qui n'a pas de matières nucléaires ni d'activités nucléaires non déclarées.

Nous notons avec une vive préoccupation le climat de méfiance qui s'est développé dans le cadre des travaux de vérification de l'AIEA en République islamique d'Iran et en République arabe syrienne à cause des intérêts géopolitiques et de la pratique du « deux poids, deux mesures » connus de tous. Nous

confirmons que les activités de vérification doivent, en premier lieu, respecter la souveraineté et les intérêts nationaux des États membres. Cela exige aussi des inspecteurs et du reste du personnel du secrétariat de l'AIEA une attitude impartiale et professionnelle, libre de toute pression ou de toute ingérence qui mettrait à mal l'efficacité et la crédibilité de l'Agence.

Nous demandons au secrétariat de l'AIEA de continuer d'œuvrer à la création d'un climat de confiance, de compréhension et de transparence fondé sur l'objectivité et la vérité. À cet égard, nous réaffirmons qu'il est impératif de respecter le droit inaliénable de tous les États à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Nous réaffirmons être favorables à la dénucléarisation de la péninsule de Corée et à une solution négociée par les parties concernées.

Nous réaffirmons également notre appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. L'appel à la tenue d'une conférence internationale en 2012 en vue de la création d'une telle zone, approuvée à la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), constitue une avancée importante en ce sens. Nous exhortons Israël à adhérer au TNP dans les meilleurs délais et sans conditions. Israël doit soumettre toutes ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'AIEA.

S'agissant de l'approvisionnement en combustible nucléaire, nous insistons sur la nécessité de traiter cette question sans exclusive et en toute transparence afin que toute décision prise soit adoptée par consensus. Cuba rejette toute tentative pour se servir de l'approvisionnement en combustible nucléaire en vue d'exercer des pressions politiques ou économiques ou pour en faire un mécanisme donnant à quelques pays le monopole de sa distribution.

Pour terminer, je tiens à mettre l'accent sur notre responsabilité collective de léguer un monde plus sûr aux générations futures. C'est pourquoi la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire ne peut être sans cesse remise à plus tard ni soumise à conditions. Cuba est fermement engagée dans la lutte pour un monde meilleur, exempt d'armes nucléaires.

M. Hermoso (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines voudraient tout d'abord remercier sincèrement le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA),

M. Yukiya Amano, et le secrétariat de l'Agence pour le travail qu'ils ont accompli. Les Philippines prennent note avec satisfaction du rapport de l'AIEA et reconnaissent l'importance de l'Agence. Dans le même temps, les Philippines réaffirment leur ferme appui au rôle déterminant joué par l'Agence, qui aide ses États membres à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et facilite le transfert de technologie vers les pays en développement et le partage des connaissances nucléaires ainsi que la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires.

Dans le cadre de leur coopération avec l'AIEA, les Philippines se sont dotées des ressources humaines et des installations nécessaires pour utiliser les technologies nucléaires afin de faire face plus facilement aux difficultés que nombre d'entre nous rencontrent aujourd'hui, en particulier concernant la sécurité alimentaire, la gestion des ressources de l'environnement et la santé. Les Philippines estiment que les sciences et la technologie peuvent nous aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et attachent une grande importance aux différentes applications de la technologie nucléaire, notamment en matière de sécurité alimentaire, un domaine où la coopération des Philippines avec l'AIEA dans le secteur agricole a une incidence directe sur le programme du Gouvernement philippin visant à s'assurer que les familles philippines aient accès à des denrées alimentaires de prix abordable.

Les Philippines et l'AIEA entretiennent des liens étroits dans d'autres domaines de la coopération technique. Nous avons obtenu de très bons résultats pour ce qui est de l'augmentation de la productivité industrielle, de l'irradiation des produits alimentaires d'exportation, de l'accès à l'eau potable et de l'action environnementale.

Les Philippines et l'AIEA coopèrent également dans le domaine important de la lutte contre le cancer, précisément dans le cadre du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT). Les Philippines constatent avec plaisir que l'Agence a placé cette activité parmi ses priorités, étant donné le nombre croissant de personnes atteintes du cancer, notamment dans le monde en développement. Ma délégation estime que cette collaboration avec le PACT renforcera les capacités de formation en cancérologie dans la région, dans le cadre du réseau régional de formation en cancérologie. Les Philippines invitent instamment les États membres à poursuivre leur appui au

Programme en lui allouant des contributions supplémentaires.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (TNP) a souligné le rôle important joué par l'AIEA, qui aide les pays à atteindre leurs objectifs du Millénaire pour le développement grâce à son programme de coopération technique et aux différentes activités qu'elle mène en matière nucléaire, qu'il s'agisse d'applications énergétiques ou non. De même, la Conférence d'examen a réaffirmé le rôle de l'AIEA s'agissant de vérifier le respect des accords de garantie, afin d'empêcher que l'utilisation de l'énergie nucléaire ne soit détournée de ses fins pacifiques, ainsi que de promouvoir la sûreté et la sécurité nucléaires.

Les Philippines partagent l'analyse présentée dans le rapport selon laquelle la production d'électricité nucléaire se développera au cours des décennies à venir. Cette force dominante ouvrira des perspectives nouvelles, mais lancera également de nouveaux défis aux États membres et à l'AIEA elle-même. Dans cette optique, la sûreté et la sécurité nucléaires sont déterminantes et doivent donc être placées au premier rang des préoccupations.

Les Philippines ont eu l'honneur de présider la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et espèrent travailler en coopération avec d'autres délégations pour progresser et mettre en œuvre les mesures de suivi énoncées dans le Document final [voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)] relatif aux travaux de l'Agence.

Les Philippines ont activement participé aux négociations liées aux résolutions mentionnées dans le rapport et pensent que celles-ci peuvent tracer les grandes lignes nécessaires pour orienter les activités que l'AIEA mènera l'année prochaine. Ces résolutions reflètent les priorités actuelles des États membres concernant les différents aspects des travaux de l'Agence, en prenant en considération les réalités actuelles, en particulier le fait que l'Agence ne dispose pas des ressources suffisantes pour répondre aux demandes d'assistance technique de plus en plus nombreuses formulées par les États membres.

Les Philippines estiment toutefois que l'AIEA ne pourra pas contribuer à répondre aux préoccupations mondiales si elle ne mène pas ses activités de manière équilibrée. Nous n'avons cessé de souligner l'importance de répondre à la préoccupation de longue

date des pays en développement d'établir un équilibre entre le rôle de promotion de l'AIEA, tel qu'il est défini à l'article II de son statut, et les activités qu'elle mène en matière de sûreté, de vérification et de sécurité nucléaires.

Les Philippines demeurent conscientes du fait que les réalités politiques compliquent les problèmes et difficultés auxquels l'Agence doit faire face. Les États membres de l'AIEA doivent surmonter leurs divergences pour progresser vers la réalisation de nos objectifs communs. Les Philippines, pour leur part, restent déterminées à œuvrer de concert dans un esprit de confiance mutuelle, de respect, de transparence et de dialogue constructif.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie salue les progrès accomplis jusqu'à présent par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le but de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier. À cet égard, nous saluons l'efficacité avec laquelle le Directeur général de l'AIEA, l'Ambassadeur Yukiya Amano, s'acquitte de sa mission. Nous ne doutons pas que, dans le cadre de ses trois piliers, l'Agence continuera de jouer un rôle déterminant en tant que catalyseur du développement durable en promouvant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire tout en limitant au minimum le risque de prolifération nucléaire.

L'amélioration des progrès réalisés dans les conditions de vie grâce à l'application essentielle des sciences et de la technologie nucléaires ne saurait être trop soulignée. Nous félicitons le Directeur général de prêter une plus grande attention à la promotion de la technologie nucléaire, notamment en matière de lutte contre le cancer. Le rôle joué l'année dernière par l'AIEA dans le règlement de la crise alimentaire mondiale et son action s'agissant d'accroître la productivité agricole et d'améliorer la qualité des produits agricoles par des moyens scientifiques et techniques sont aussi absolument décisifs. Nous estimons que ces rôles importants joués par l'AIEA renforceront son autorité technique, et démentiront l'image trop répandue de l'Agence comme n'étant exclusivement qu'un gendarme dans le domaine du nucléaire. À cet égard, nous sommes prêts à appuyer l'approche du Directeur général.

Dans le cadre des efforts déployés par les pays en développement pour mettre la technologie nucléaire au service de l'humanité, l'AIEA apporte une contribution

essentielle qui doit continuer de bénéficier d'un appui international. Nous soulignons l'importance cruciale du programme de coopération technique, en tant qu'instrument indispensable au transfert des sciences et de la technologie nucléaires, en particulier dans les régions en développement. À cet égard, la coopération technique de l'Agence doit être renforcée et rendue plus opérationnelle en fonction de sa valeur intrinsèque et ne doit en aucun cas être politisée.

Nous accueillons favorablement l'initiative de l'AIEA en faveur de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et félicitons tous les pays qui se sont engagés à contribuer à cet effort en apportant leur appui. Nous espérons qu'une part importante des fonds qui seront versés au profit de cette initiative servira à financer les projets de coopération technique pour lesquels une demande a été soumise.

À cet égard, l'Indonésie se félicite du fait que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, la mesure 54, ait clairement appelé les États parties à n'épargner aucun effort concret pour que l'AIEA soit dotée de ressources suffisantes, garanties et prévisibles pour ses activités de coopération technique [voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)]. Cette décision offre une base solide à l'Agence pour asseoir la planification, la programmation et la mise en œuvre de sa coopération technique.

L'Indonésie a le privilège d'être membre une fois encore l'année prochaine du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. Nous entendons saisir cette occasion pour accroître les efforts que déploie l'Agence afin de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le monde, en particulier dans les pays en développement. Depuis qu'elle est devenue membre de l'AIEA en 1957, l'Indonésie a été constante dans son engagement envers la coopération technique de l'Agence. L'Indonésie a elle-même considérablement bénéficié de la coopération de l'AIEA dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de la santé, de la gestion des ressources en eau et d'autres utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Tandis que nous attendons avec intérêt de développer notre participation à l'AIEA, nous espérons davantage de collaboration et d'appui de la part de l'Agence en matière d'application des sciences et de la technologie nucléaires dans la région. Comme marque de notre attachement à la sûreté nucléaire, nous continuons d'appuyer le Réseau de sûreté nucléaire en

Asie. En avril 2010, l'Indonésie a accueilli la troisième réunion du Réseau sur le dialogue relatif à la stratégie de sûreté nucléaire. À cette réunion, les pays participants sont parvenus à une compréhension commune de l'utilisation des réseaux d'information pour le partage des connaissances et des compétences, entre autres, pour qu'ils continuent d'améliorer de façon efficace et durable la sécurité nucléaire dans la région.

Le rapport de l'AIEA montre que l'Agence s'est employée en particulier à fournir une assistance aux États membres pour la satisfaction de leurs besoins énergétiques, à répondre aux préoccupations concernant le changement climatique, à aider à assurer la sécurité alimentaire et l'accès à une eau salubre. Parmi ces applications essentielles, le rapport montre combien les soins de santé peuvent être améliorés par le recours aux techniques nucléaires, ce qui contribue à sauver des vies.

À cet égard et comme marque de notre sincère gratitude à l'Agence pour avoir déployé tous ces efforts, l'Indonésie se réjouit d'avoir participé avec d'autres à l'élaboration du projet de résolution sur les activités de l'AIEA (A/65/L.10).

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, de son rapport sur les activités de l'AIEA au cours de l'année écoulée.

Nous relevons avec satisfaction que l'AIEA s'est employée à promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et empêcher la prolifération des armes nucléaires. Dans l'application de son programme de coopération technique, l'AIEA s'est employée à aider ses États membres à développer l'énergie nucléaire et à l'utiliser à des fins pacifiques. Elle continue de parfaire les documents d'orientation relatifs à la sécurité et à la sûreté nucléaires et d'aider ses États membres à renforcer les capacités pertinentes. L'AIEA s'est également efforcée de promouvoir l'universalité des accords de garanties et du protocole additionnel et elle a sérieusement appliqué les garanties. Nous sommes heureux de constater que les États membres ont tous reconnu et appuyé l'AIEA dans son rôle.

Au cours de l'année écoulée, en raison du développement rapide de l'énergie nucléaire en Chine, la coopération entre l'AIEA et la Chine s'est resserrée encore davantage.

En matière de coopération technique, le programme spécial « énergie nucléaire » a été progressivement mis en œuvre. En juin 2010, la Chine a signé le Programme cadre de coopération technique de pays avec l'AIEA, qui contient un schéma précis de la coopération future.

En matière de sûreté nucléaire, s'inspirant des normes de l'AIEA, la Chine a mis en place une législation et une réglementation pertinentes conformes à la pratique internationale. Cette année, à l'invitation de la Chine, l'AIEA a pour la première fois envoyé une mission de Service intégré d'examen de la réglementation en Chine pour examiner le cadre législatif de sûreté nucléaire en place.

Toujours en matière de sûreté nucléaire, la Chine appuie le rôle essentiel de l'AIEA et a joué un rôle actif dans l'élaboration des documents d'orientation pertinents, qui ont été appliqués à sa pratique en matière nucléaire. La Chine a signé avec l'AIEA un accord de coopération pratique sur la sécurité nucléaire, qui élargit la coopération à des domaines tels que l'adoption de législations et de normes de sécurité, le renforcement des capacités et la formation du personnel, ainsi que la sécurité nucléaire de grandes manifestations. La Chine collaborera également avec les pays concernés à la création d'un centre d'excellence pour la sécurité nucléaire en Chine.

En matière de garanties, la Chine remplit strictement ses obligations découlant des accords de garanties, conformément aux accords de garanties et du protocole additionnel signés avec l'AIEA. La Chine appuie les efforts de l'Agence visant à renforcer ses moyens de vérification et à promouvoir l'efficacité et l'universalité du régime international de garanties.

La Chine se félicite de l'aide précieuse fournie par l'AIEA s'agissant de développer l'énergie nucléaire au long des années et est prête à resserrer encore davantage sa coopération avec l'Agence dans tous les domaines pertinents. Parallèlement, la Chine est disposée à fournir l'aide nécessaire aux autres pays par le biais de l'AIEA en mettant en commun l'expérience qu'elle a accumulée dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Du fait de l'essor rapide de l'énergie nucléaire dans le monde, le rôle de l'AIEA a pris encore plus d'ampleur. Nous espérons qu'avec l'appui de tous ses États membres, l'AIEA verra ses activités se renforcer encore davantage dans tous les domaines et qu'elle axera ses efforts sur les aspects suivants.

Premièrement, l'Agence devrait resserrer sa coopération et son assistance techniques de telle manière qu'elle puisse aider ses États membres à tirer profit de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Elle devrait tenir compte de l'avis de ses États membres, en particulier de celui des pays en développement, et agir en vue de répondre à leurs besoins en assistance technique.

Deuxièmement, elle devrait continuer de faciliter le renforcement de la sûreté nucléaire mondiale et la législation sur la sécurité, la réglementation et les normes, d'aider ses États membres à renforcer leurs capacités pertinentes et de renforcer la confiance du public dans la mise en place de l'énergie nucléaire.

Troisièmement, elle devrait continuer de jouer un rôle actif s'agissant de remédier aux situations les plus délicates. Le dialogue et la négociation sont l'unique moyen de régler pacifiquement la question de la péninsule coréenne et le dossier iranien. Nous espérons que l'AIEA et le Directeur général useront pleinement de leur position favorable et joueront un rôle constructif s'agissant de relancer et d'encourager le dialogue et la négociation.

M^{me} Sodov (Mongolie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'avoir présenté le rapport annuel sur les activités de l'Agence. Je souhaite aussi remercier le représentant du Pakistan d'avoir présenté le projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », publié sous la cote A/65/L.10, en tant que Président du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. La Mongolie est pleinement favorable au rapport et a participé à l'élaboration du projet de résolution.

L'AIEA joue aujourd'hui un rôle éminent s'agissant de vivre simultanément à l'abri de la peur et à l'abri du besoin. Le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vols. I-III)] et l'examen des questions de désarmement à la Première Commission font ressortir de façon éclatante le rôle que joue l'Agence, et qu'elle doit continuer de jouer, s'agissant de construire un avenir pacifique et sûr pour l'humanité.

Le rapport de l'Agence et les résultats de sa cinquante-quatrième Conférence générale, tenue en septembre à Vienne, montrent que l'Agence jouera un

rôle sans cesse croissant dans le développement économique et social de la communauté internationale, plus particulièrement des pays en développement, notamment en les aidant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire ajoutée aux responsabilités de l'Agence qui doit renforcer la sécurité nucléaire et l'utilisation la plus sûre de l'énergie nucléaire et de ses autres applications. Ma délégation rend un vibrant hommage aux efforts déployés par l'Agence pour aider les pays en développement dans le cadre de son programme de coopération technique en matière d'utilisation pacifique et de développement de l'énergie nucléaire.

Je tiens à faire part de la reconnaissance de mon gouvernement à l'Agence et à son personnel dévoué, en particulier à son Département de la coopération technique et au Bureau chargé du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT), qui contribuent à promouvoir la noble mission menée par l'AIEA dans ce domaine. Comme d'autres pays, la Mongolie attache une grande importance à ce programme, en particulier aux efforts visant à favoriser le dépistage précoce du cancer.

Cette année, la Mongolie a été choisie pour être l'un des huit pays pilotes du PACT. Cela lui permet d'allier ses ressources nationales au savoir-faire de l'AIEA, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres partenaires et parties prenantes pour lutter contre l'explosion des cancers, qui sont devenus la deuxième cause de mortalité dans mon pays.

C'est pourquoi je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à l'AIEA et à son Directeur général pour le soutien qu'ils apportent dans ce domaine important. La Mongolie est prête à continuer de travailler avec l'Agence et d'appuyer ses efforts visant à aider les pays en développement dans le domaine de la santé, particulièrement en matière de médecine nucléaire et de dépistage radiologique.

La semaine dernière, le Directeur général, M. Yukiya Amano, s'est rendu en Mongolie et nous avons échangé nos vues sur les moyens de renforcer la coopération entre la Mongolie et l'AIEA. Il a également assisté à un atelier destiné aux pays pilotes du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie consacré aux principales mesures à prendre pour prévenir les cancers et au rôle des premiers soins médicaux. Cet atelier était organisé par le Bureau du PACT de l'AIEA, l'OMS et le Ministère mongol de la

santé. Les résultats de cet atelier contribueront largement à partager les données d'expérience et les connaissances dans ce domaine important qu'est la lutte contre le cancer.

Comme c'est le cas de nombreux autres pays agraires, le secteur agricole est, en Mongolie, le principal secteur d'activité économique, dont dépendent le bien-être et la prospérité de la population. Ma délégation accueille donc favorablement les programmes conjoints entre l'AIEA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture visant à relancer la production agricole et animale et à garantir la qualité, la sûreté et la sécurité de l'alimentation, qui sont tous des besoins essentiels de chaque être humain. Ma délégation convient par conséquent qu'il est extrêmement important que l'Agence continue d'aider les États Membres à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement au moyen de l'amélioration de la productivité agricole.

En tant que membre de l'AIEA, la Mongolie s'efforce de jouer un rôle important dans la promotion des nobles objectifs communs énoncés dans le Statut de l'Agence. À l'heure actuelle, la Mongolie siège au Conseil des Gouverneurs et s'emploie à contribuer à son action fructueuse.

La Mongolie a eu l'honneur de présider la cinquante-quatrième session de la Conférence générale de l'AIEA, au cours de laquelle de nombreuses résolutions et décisions importantes ont été adoptées en vue d'atteindre les objectifs que l'Agence s'est fixés à court, moyen et long terme pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'appui vigoureux de la Mongolie aux activités et objectifs de l'AIEA.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'avoir présenté le rapport de l'Agence (A/65/140) et salue les efforts qu'il déploie dans la conduite des activités de l'Agence.

Ma délégation souligne le rôle important joué par l'AIEA, institution que la communauté internationale a chargée de remplir plusieurs tâches importantes dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Ces responsabilités s'appuient sur trois

pilliers : le contrôle, la vérification et la coopération technique.

Nous saluons l'aide que l'AIEA apporte aux pays en développement concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La Libye aspire à une coopération plus étroite et plus efficace à l'avenir avec l'AIEA pour ce qui est de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en particulier dans les domaines de la médecine et du dessalement de l'eau de mer.

L'approche sélective que certaines grandes puissances influant sur les résolutions et décisions de l'AIEA imposent à l'Agence a déçu de nombreux États membres, car l'Agence procède à des vérifications et contrôles dans certains pays et omet de le faire dans d'autres. C'est là une injustice flagrante qui nuit à la crédibilité des travaux de l'Agence et des intentions de certaines grandes puissances.

Au Moyen-Orient, nous constatons que l'entité israélienne est dotée d'un important arsenal nucléaire qui menace la paix et la sécurité de la région. Cette entité continue toutefois de n'être soumise à aucun contrôle de l'AIEA. L'Agence ne peut toujours pas adopter de position efficace qui obligerait les autorités israéliennes à soumettre leurs installations nucléaires à un contrôle international, qui relève de la compétence de l'AIEA.

Cela s'explique principalement par le fait qu'Israël n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), une adhésion que la communauté doit s'employer à obtenir par tous les moyens possibles.

Nous estimons que le moment est venu de mettre en œuvre la décision adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui concerne la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Malheureusement, alors qu'elle ignore le risque nucléaire israélien bien connu de tous, l'AIEA consacre des efforts considérables à la surveillance des activités nucléaires pacifiques d'autres États où, jusqu'à présent, aucune preuve n'atteste que ces pays ont l'intention d'acquérir des armes nucléaires.

Dans ce contexte, la Libye réaffirme le droit de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de développer la technologie nucléaire. Nous appelons également à un règlement de tous les différends liés aux programmes nucléaires d'États

parties au TNP par des moyens pacifiques, la concertation, le dialogue et des négociations menées de bonne foi.

Ma délégation est déçue de ce que le mandat de l'Agence n'inclue pas les pays dotés d'armes nucléaires possédant d'importants arsenaux d'armes nucléaires, dont toute la communauté internationale demande qu'ils soient éliminés rapidement et totalement, comme le stipule l'article VI du TNP.

Il importe donc que la communauté internationale s'emploie de toute urgence à renforcer le rôle de l'AIEA et à réviser son mandat, en sorte qu'il couvre tous les pays, sans exception ou discrimination, dans le cadre d'une démarche internationale stricte et efficace qui comprenne la vérification et la surveillance de la réduction par les États dotés d'armes nucléaires de leurs armes nucléaires jusqu'à leur élimination totale, ainsi que la supervision d'une application équilibrée des trois piliers du TNP, à savoir la non-prolifération, le désarmement nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

En conclusion, ma délégation souligne l'importance de l'assistance technique fournie par l'AIEA aux États parties au TNP. À cet égard, nous invitons les États parties au TNP à s'efforcer d'élargir leur base de coopération technique et à appuyer l'Agence avec toutes les ressources possibles pour lui permettre de jouer un rôle important dans ce domaine et pour qu'elle puisse aider les pays en développement à bénéficier de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans la mise en œuvre de leurs programmes de développement. Nous appelons aussi les pays développés à faciliter le transfert de technologies pour une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire aux pays en développement, notamment mon pays, qui aspirent à l'utiliser dans les domaines de la médecine, de l'agriculture, de la production d'énergie et autres domaines, ce qui est un droit stipulé dans le TNP.

M^{me} Martina (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'année 2010 est une étape décisive pour le régime international de non-prolifération nucléaire. Le consensus auquel sont parvenus les participants à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et le plan d'action pour le désarmement nucléaire, tous basés sur les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), indiquent que tous les États sont non seulement déterminés à

défendre, mais aussi à respecter le régime de non-prolifération nucléaire.

L'Ukraine a toujours été favorable à une action multilatérale efficace contre la prolifération des armes de destruction massive. Nous pensons avoir apporté une contribution précieuse au succès de la Conférence d'examen du TNP en 2010, en présidant la Grande Commission II de la Conférence, chargée des questions de non-prolifération. Nous sommes particulièrement heureux du fait que les États aient réussi en 2010 à se mettre d'accord sur de nouvelles mesures en vue d'appliquer la résolution sur le Moyen-Orient (NPT/CONF.1995/32 (Part I), Annex), et notamment la tenue en 2012 d'une conférence sur le sujet. Voilà pourquoi il importe au plus haut point de faire fond sur les résultats de la Conférence d'examen du TNP en 2010 et d'éviter les tendances susceptibles de miner le succès obtenu.

L'Ukraine remplit strictement ses obligations au titre des accords de garanties et du protocole additionnel. Un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel sont en vigueur en Ukraine depuis janvier 2006. Nous continuons à coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour créer les conditions nécessaires au lancement de la mise en œuvre des garanties intégrées de l'AIEA en Ukraine.

Tout pays a le droit de définir sa politique énergétique nationale. Nous sommes persuadés que le renforcement des capacités humaines, notamment par l'éducation et la formation, est vital si l'on veut que l'énergie atomique soit utilisée de façon sécurisée, sûre et pacifique.

Il est notoire que l'élaboration de la Convention sur la sûreté nucléaire et de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs a été le fruit des enseignements tirés de la catastrophe de Chernobyl, et que toutes les deux fournissent aux gouvernements des instruments précieux pour rationaliser les activités nationales aux fins d'atteindre les plus hauts niveaux de sûreté. Nous considérons que la participation à ces instruments est source de grande motivation et qu'elle sert les intérêts de tout pays ayant un programme de production d'énergie nucléaire ou qui prévoit d'en avoir. L'Ukraine appelle les États engagés dans un programme de production d'énergie nucléaire à devenir parties à ces conventions sans délai ou hésitation. Nous sommes aussi d'avis que le vaste

ensemble de normes de sûreté de l'Agence est essentiel pour tout programme nucléaire et pour toute application de la technologie nucléaire. Nous notons avec satisfaction qu'un Centre international de sûreté nucléaire, ainsi qu'un Centre international de sûreté sismique, ont été récemment créés.

Au mois de mai, l'AIEA a présenté le rapport final du projet commun Union européenne-AIEA-Ukraine portant sur une évaluation approfondie de la sûreté de toutes les centrales nucléaires ukrainiennes en activité. Au cours des deux dernières années, l'Agence a effectué un certain nombre de missions aux 15 réacteurs de centrales nucléaires ukrainiens, couvrant les questions de la sécurité, de la sûreté d'exploitation et de la sûreté des déchets. L'infrastructure juridique et gouvernementale a elle aussi fait l'objet d'une évaluation complète de la part de la mission du Service intégré d'examen de la réglementation. Nous constatons avec intérêt que cet examen approfondi a donné des résultats positifs et considérons que ces missions fournissent des outils sans précédent et extrêmement précieux à de nombreux autres pays désireux de s'engager dans l'exploitation de l'énergie nucléaire. Nous aimerions encourager tant les pays possédant des programmes de production d'énergie nucléaire avancés que ceux ayant des programmes nouveaux d'envisager de conduire de telles missions et évaluations.

Je voudrais annoncer aux délégations que l'Ukraine participe aux travaux du Centre international d'enrichissement de l'uranium d'Angarsk, en Russie, première entreprise commune du genre et susceptible de servir d'exemple à de futures activités dans ce domaine.

La sécurité nucléaire est un programme essentiel de l'Agence. L'Ukraine félicite l'AIEA de ses activités visant à aider les États à prévenir et à combattre le terrorisme.

Le 12 avril 2010, le Président de l'Ukraine, Viktor Yanukovich, et le Président des États-Unis, Barack Obama, ont publié une déclaration conjointe dans laquelle ils ont réaffirmé leur vision commune d'un monde exempt d'armes nucléaires, se sont engagés à œuvrer ensemble pour empêcher la prolifération nucléaire et atteindre l'objectif de sécuriser tous les matériels nucléaires vulnérables. Le Président Yanukovich a fait part de la décision de l'Ukraine de se débarrasser de tous les stocks d'uranium hautement enrichi d'ici au prochain sommet

sur la sécurité nucléaire, et nos partenaires fourniront l'assistance technique et financière nécessaire en appui à cet effort.

Les activités liées au transport d'uranium hautement enrichi en provenance de réacteurs de recherche ukrainiens ont déjà commencé. Nous comptons supprimer une bonne partie de ces stocks d'ici la fin de l'année. La signification de cette mesure volontaire est claire comme de l'eau de roche – l'Ukraine prend la non-prolifération très au sérieux. Nous espérons que notre exemple servira de modèle à d'autres. Notre décision est également preuve de notre volonté de mettre en œuvre la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité.

L'Ukraine salue le rôle de l'AIEA dans le développement des compétences en matière de sécurité nucléaire. Nous accordons beaucoup d'attention à cette question au niveau national, et cette année, après que 48 ingénieurs en sécurité nucléaire ont reçu leur diplôme de l'Université nationale d'énergie et de technologie nucléaires de Sébastopol, nous avons atteint l'un des jalons importants. Nous félicitons l'Agence pour l'appui précieux qu'elle accorde à l'Ukraine pour que nous puissions mettre en place des centres de formation et d'éducation sur la sécurité nucléaire à l'Université nationale de Sébastopol, et confirmons notre volonté de contribuer à la mise en œuvre du programme de l'AIEA sur l'éducation en matière de sécurité nucléaire.

L'Ukraine se félicite également des activités considérables menées par l'Agence visant à renforcer les mesures de sécurité nucléaire lors de grandes manifestations publiques, en particulier l'appui fourni à l'Ukraine et à la Pologne en prévision du championnat de l'Union des associations européennes de football de 2012.

Nous reconnaissons qu'il importe d'appuyer la recherche sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment la sûreté, la gestion des déchets, la protection contre les radiations, la sûreté et l'efficacité des technologies avancées, et qu'il importe également de renforcer la coopération internationale dans ces domaines. Le maintien des compétences et des savoir-faire dans l'ensemble du secteur nucléaire est essentiel à ces activités. Nous voyons d'un bon œil l'intensification des activités de recherche de l'AIEA sur la technologie innovante des réacteurs nucléaires et les cycles du combustible. L'Ukraine offre gratuitement à l'AIEA des services d'expert

compétents dans le cadre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants.

L'Ukraine continuera de coopérer activement avec l'AIEA à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes régionaux relatifs aux questions de l'utilisation non énergétique des technologies nucléaires, à savoir les applications médicales, la dosimétrie et l'atténuation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

L'Ukraine a toujours été un ferme partisan du Programme de coopération technique de l'AIEA, qui constitue une importante fonction statutaire de l'Agence. L'Ukraine considère que l'application du Programme de l'AIEA est la pierre angulaire de la coopération internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Je saisis la présente occasion pour remercier l'AIEA du travail qu'elle a réalisé pour ce qui est de la planification et l'application des programmes et des activités de coopération technique, qui sont le reflet des besoins de différents pays et de différentes régions. Le règlement des problèmes mondiaux de la faim, des maladies, de la pauvreté et de la gestion des ressources en eau, et la création d'un environnement plus propre et plus sûr sont très importants pour les pays en développement. L'Ukraine attache une grande valeur aux efforts de l'Agence dans ce domaine.

Les projets régionaux et nationaux de coopération technique ont joué un rôle considérable dans l'amélioration de la sûreté et de l'efficacité de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en Ukraine. À l'heure actuelle, nous pouvons signaler les résultats concrets et durables de notre coopération, en particulier pour ce qui est de l'amélioration de la sûreté dans nos centrales nucléaires. Nous apprécions également au plus haut point les résultats déjà obtenus dans l'amélioration de la qualité et l'efficacité de la médecine nucléaire, la radiothérapie et la physique médicale. Je voudrais mentionner en particulier le matériel moderne et la formation à l'oncologie nucléaire et à la radiothérapie qui nous ont été fournis. La santé humaine restera à l'avenir une des priorités de notre programme de coopération technique.

Je saisis la présente occasion pour appeler l'attention des délégations sur une manifestation importante pour l'Ukraine qui doit avoir lieu l'année prochaine – la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl. La

stratégie de mon pays face aux effets persistants de cette catastrophe consiste à favoriser le développement à long terme de la région et à accorder à la population l'aide dont elle a besoin pour avoir une vie sûre et saine. Je voudrais informer l'Assemblée de l'initiative prise par le Président de l'Ukraine, dont le Bélarus et la Russie sont coauteurs, d'organiser une conférence internationale sur le thème : « Vingt-cinq ans après l'accident de Tchernobyl : sûreté pour l'avenir », en avril 2011 en Ukraine pour marquer les progrès réalisés sur la voie du retour à la normale et sur la question des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous attendons avec intérêt la vaste participation à cette conférence des États intéressés et des institutions internationales.

Aidée par la communauté internationale, l'Ukraine continue de restaurer le site de Tchernobyl. Tandis que les grands projets arrivent à la phase de construction, des sommes substantielles – estimées à 750 millions d'euros – seront nécessaires pour les compléter. La solidarité internationale sera indispensable à la collecte des fonds nécessaires. Nous comptons sur l'appui des bailleurs de fonds et des États lors de la prochaine conférence des donateurs pour nous aider à compléter avec succès les projets de Tchernobyl.

Enfin, nous voudrions nous joindre aux autres délégations pour nous féliciter du rapport présenté par l'AIEA à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale (voir A/65/140) et pour exprimer toute notre appréciation au Directeur général de l'AIEA et à l'Agence pour le travail réalisé.

M. Ruey (Singapour) (*parle en anglais*) : La délégation singapourienne remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, pour son rapport annuel très complet (voir A/65/140). Nous sommes heureux de nous porter coauteur du projet de résolution (A/65/L.10) dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui.

L'AIEA a joué un rôle important dans la promotion de l'utilisation de la science et la technologie nucléaires dans des conditions de sûreté et de sécurité et à des fins pacifiques. Ses activités de vérification et son programme de sécurité nucléaire font partie intégrante de la promotion du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous croyons que l'AIEA doit rester le centre de liaison mondial de la coopération nucléaire, conformément à ses trois

pilliers : science et technologie; sûreté et sécurité; et garanties et vérification.

Au cours de l'année écoulée, le programme de désarmement et de non-prolifération nucléaires a beaucoup évolué. Parmi les engagements politiques qui ont été pris, nous ne devons pas oublier l'aspect pratique de l'équation, qui consiste à veiller à ce que ces engagements soient mis en œuvre. À cet égard, l'AIEA joue un rôle vital en vérifiant s'il y a eu des progrès. C'est pourquoi Singapour accueille avec satisfaction le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010.

L'importance du rôle de l'AIEA se fait également de plus en plus manifeste dans le contexte des tendances plus larges vers les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les demandes énergétiques de l'Asie-Pacifique en particulier ont augmenté en raison du développement économique rapide de la région, et elles ne peuvent qu'augmenter. Trente-quatre des 55 réacteurs nucléaires actuellement en cours de construction se trouvent en Asie. Singapour appuie le droit des États à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme cela est garanti par le TNP. Nous croyons aussi cependant que ce droit doit être contrebalancé par la responsabilité très grave d'examiner avec soin les questions relatives aux garanties et par le plein respect des obligations liées à la non-prolifération. À cet égard, Singapour exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer l'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel avec l'AIEA, afin de renforcer la sécurité mondiale et nucléaire.

Les États ont également la responsabilité de consolider le régime de non-prolifération et doivent faire montre de leur sérieux à ce propos en appuyant les garanties et le régime de vérification de l'AIEA. L'efficacité de l'AIEA dépendra en dernier lieu de la participation et de la coopération des États membres. Comme nous l'avons dit précédemment, nous appelons les parties au TNP à coopérer pleinement avec l'AIEA afin de permettre de déterminer de manière concluante la nature de leurs activités nucléaires. Nous espérons qu'elles fourniront une totale coopération à l'AIEA dans les domaines où celle-ci fait défaut.

Reconnaissant l'importance de l'action de l'AIEA, Singapour a ratifié en mars 2008 le protocole additionnel et le protocole modifié relatif aux petites quantités de matières. Au mois d'août, nous avons été

satisfait d'accueillir un atelier de l'AIEA sur les protocoles additionnels et le commerce. Toujours en août, nous avons eu l'honneur de recevoir le Directeur général, M. Amano, à Singapour au titre du Programme des éminentes personnalités de la Fondation internationale de Singapour. Singapour espère continuer de contribuer activement au travail de l'AIEA en tant que membre du Conseil des Gouverneurs pour la période 2010-2012.

Plusieurs pays de notre région ont indiqué qu'ils poursuivaient, ou allaient poursuivre, des programmes d'énergie nucléaire. Singapour prépare également une étude de préfaisabilité pour déterminer si l'énergie atomique doit faire partie de sa combinaison énergétique. À cet égard, nous renouvelons notre appui à une coopération régionale plus importante en vue de compléter et de renforcer les efforts déployés aux plans national et international dans le domaine de la sécurité et de la sûreté.

Au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), nous reconnaissons le rôle et le savoir-faire de l'AIEA en matière de promotion de la sécurité et de la sûreté nucléaires. Nous apprécions en outre la participation de l'AIEA à la Réunion intersessions sur la non-prolifération et le désarmement du Forum régional de l'ASEAN, qui a eu lieu à Singapour en juillet. Entre autres choses, les participants au Forum ont convenu que l'objectif d'un cycle de combustible multilatéral était de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et que cela venait compléter le régime mondial de non-prolifération.

Comme les questions de sécurité et de sûreté sont importantes dans tous les pays cherchant à se doter de l'énergie nucléaire, Singapour continuera de travailler avec tous les États membres de l'AIEA à renforcer les normes régionales et internationales, ainsi que pour consolider nos propres engagements. Nous avons donc décidé de rejoindre la Base de données sur le trafic nucléaire de l'AIEA, et travaillons à présent en vue d'adhérer à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement de 2005. Nous espérons que tous les États Membres continueront de s'attacher à mettre en œuvre des infrastructures réglementaires, administratives et législatives efficaces au moment où ils envisageront l'option du nucléaire pour produire de l'énergie.

Pour terminer, Singapour considère toujours le rôle de l'AIEA comme indispensable et pertinent. En

particulier, alors que davantage de pays envisagent de recourir à l'énergie atomique, nous devons continuer d'appuyer le travail de l'Agence sur les trois principaux piliers, à savoir les garanties et la vérification, la sécurité et la sûreté, et enfin les sciences et les technologies. Puisque Singapour poursuivra son travail au sein du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA au cours des deux prochaines années, nous tenons à renouveler notre total soutien au rôle et au travail de l'AIEA, et nous attendons avec impatience de travailler aux côtés des États membres de l'AIEA pour faire progresser ce travail.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Tout d'abord, je voudrais exprimer ma gratitude au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, pour sa présentation du rapport de l'Agence (voir A/65/140). La Fédération de Russie apprécie grandement le travail que réalise l'AIEA pour améliorer et renforcer le régime mondial de non-prolifération et pour garantir un usage répandu et sûr de l'énergie nucléaire.

L'Agence contribue de manière substantielle au règlement des problèmes relatifs aux sources d'énergie durables, à la lutte contre les changements climatiques mondiaux, et à l'amélioration de la santé et du bien-être des individus dans le monde entier. Il importe que l'AIEA continue de s'engager au profit d'un élargissement de la coopération internationale s'agissant de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Le futur développement de l'énergie nucléaire et son utilisation à grande échelle à des fins de développement économique requièrent tous les efforts des États intéressés en vue d'aboutir à une approche systémique qui réglera les problèmes complexes liés à ces activités. L'AIEA doit continuer de disposer de toutes les ressources et de l'autorité nécessaires pour s'acquitter des activités qui lui ont été assignées. La Russie a exprimé son plein appui aux activités de l'Agence, et continuera de le faire, tout comme elle l'a réaffirmé au cours de la récente visite du Directeur général de l'AIEA à Moscou.

En ce qui concerne les activités de l'AIEA, nous ne saurions omettre de mentionner le caractère unique de son mécanisme de vérification, qui permet un suivi très efficace de la mise en œuvre par les États de leurs obligations en matière de non-prolifération au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous pensons qu'il importe que les capacités de suivi de l'Agence continuent de se renforcer,

notamment grâce à la ratification de l'Accord de garanties généralisées et de son protocole additionnel comme de normes universellement reconnues de vérification et de mise en œuvre par les États de leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire.

La Russie participe activement, en tant que donateur de fonds, à des projets visant à renforcer le système de garanties de l'AIEA, notamment en allouant des ressources destinées à mettre en œuvre des programmes nationaux d'appui scientifique et technique en vue d'appliquer les garanties de l'Agence. Nous adhérons totalement aux efforts de l'Agence dans le domaine de la coopération technique avec les pays en développement et de l'aide apportée à ceux-ci. Nous nous félicitons des efforts qu'elle déploie à grande échelle pour aider les États participants à mettre en place et améliorer la protection physique des matières et installations nucléaires, ce qui favorise sans nul doute le renforcement de la protection physique des matières nucléaires à travers le monde. Nous plaidons en faveur de la participation la plus large possible des États aux mécanismes pertinents.

Dans le contexte du développement à grande échelle de l'énergie atomique, la Fédération de Russie attache une grande importance aux points suivants : le développement d'un nouveau dispositif à des fins de coopération nucléaire pacifique, fondé sur des approches multilatérales du cycle de combustible nucléaire; la prestation garantie de services liés au cycle de combustible nucléaire; et, enfin, des solutions au problème de l'enlèvement du combustible usé et des déchets radioactifs.

En se fondant sur ces priorités, la Russie a proposé une initiative pour développer une infrastructure mondiale de l'énergie atomique et créer des centres internationaux de services de cycle de combustible nucléaire. Nous notons avec satisfaction que notre initiative a été prise en considération et qu'elle semble contribuer véritablement à résoudre les problèmes que pose la fourniture d'un accès impartial à tous les États parties au TNP aux produits et bénéfices de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, sous réserve du respect en bonne foi de tous les engagements en matière de non-prolifération. Elle offre aux États une occasion de bénéficier des avantages de l'énergie nucléaire et de répondre à leurs besoins en combustible nucléaire sans produire d'éléments du cycle de combustible nucléaire coûteux et peu sûrs – du point de vue de la prolifération.

Dans le cadre de cette initiative, en 2007, la Russie, de concert avec la République du Kazakhstan, a créé le Centre international d'enrichissement d'uranium par le biais d'une société cotée en bourse, l'usine d'électrolyse chimique d'Angarsk. En 2008, le Centre a reçu toutes les autorisations et tous les permis nécessaires pour lancer des opérations en tant que fournisseur de services et de matériaux. L'année dernière, le Centre a intégré l'Arménie, puis en août dernier, l'Ukraine. Une avancée considérable a été effectuée dans la création d'un nouveau dispositif pour la coopération nucléaire mondiale grâce à la signature d'un accord – conformément à une décision du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA prise en novembre 2009 – entre la Russie et l'Agence sur la création sur notre territoire d'une banque d'uranium faiblement enrichi garantie, sous les auspices de l'AIEA, visant à aider les États qui connaîtraient des perturbations avec les réserves de combustible nucléaire pour des raisons non commerciales. Ce projet ouvre la possibilité de mettre en œuvre des initiatives semblables en vue d'offrir des conditions favorables à la satisfaction des intérêts licites des États quant au développement de l'énergie atomique, tout en mettant fin à la multiplication des technologies nucléaires vulnérables à travers le monde.

Je tiens à souligner que les principes régissant la création de réserves garanties se fondent sur l'article IX du statut de l'AIEA. Les droits des États membres de l'Agence, y compris ceux qui ont trait au développement de leurs propres capacités de production dans le domaine du cycle de combustible nucléaire, ne sont ni transgressés ni limités. Obtenir le droit de recevoir de l'uranium faiblement enrichi à partir des réserves garanties ne signifie pas qu'il faut renoncer au droit de créer et de développer son propre cycle de combustible nucléaire. L'on peut fournir les matières à tout État membre de l'AIEA non producteur d'énergie nucléaire qui se conforme à son accord de garanties et place ses activités nucléaires mondiales sous les garanties de l'AIEA.

La mise en œuvre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) de l'AIEA, dont la Russie a été le moteur, est un exemple de coopération internationale fructueuse sous les auspices de l'Agence. Nous appuyons les efforts déployés par le secrétariat de l'AIEA pour consacrer un poste inscrit à son budget ordinaire au financement de ce projet, et nous appelons tous les États participants à le financer directement au moyen de leurs contributions. La

Fédération de Russie a décidé de consacrer 23 millions de roubles par an au financement à long terme du projet, pour la période 2008-2012.

S'agissant des problèmes de prolifération au niveau régional, nous saluons les mesures pratiques prises par l'AIEA pour trouver des solutions multilatérales. Nous saluons les efforts déployés par l'AIEA pour appliquer les accords de garanties en Iran et en Syrie et mettre à profit son savoir-faire pour garantir le maintien du régime de non-prolifération nucléaire.

La Fédération de Russie considère qu'un règlement politique et diplomatique est la seule voie envisageable concernant le programme nucléaire iranien. Nous espérons que l'Iran et l'AIEA coopéreront de manière plus active et que Téhéran répondra à toutes les exigences du Conseil de sécurité et du Conseil des Gouverneurs. Nous exhortons l'Iran à donner une suite favorable à la proposition visant à reprendre les négociations avec le Groupe des 5+1 et espérons que ces négociations démarreront rapidement.

Je tiens à réaffirmer notre appui au projet de résolution A/65/L.10 relatif au rapport de l'AIEA. Ayant parrainé ce projet de résolution, la Russie partage complètement l'avis soulignant l'importance des activités de l'AIEA et reste convaincue que l'Agence continuera de renforcer la sécurité internationale et d'œuvrer au règlement du problème de la fiabilité de l'approvisionnement en énergie.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, d'avoir présenté le rapport annuel de l'AIEA (voir A/65/140).

Cette année, la communauté internationale est entrée dans une nouvelle phase qui revêt une importance cruciale pour la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. En mai, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (TNP) a arrêté un plan d'action, qui a été incorporé au Document final adopté à la Conférence. Cet accord a été l'occasion pour nous de relancer les efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans un esprit de coopération multilatérale. Le Japon estime que tous les États membres de l'AIEA doivent conjuguer leurs efforts pour mettre en œuvre le plan d'action de manière résolue, conjointement avec l'Agence.

Le Japon est déterminé à prendre la tête des efforts déployés par la communauté internationale pour faire d'un monde exempt d'armes nucléaires une réalité. À cet effet, le Japon a organisé, ici à New York en septembre dernier, conjointement avec l'Australie, une réunion des ministres des affaires étrangères consacrée à la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires pour envisager des mesures concrètes et pratiques visant à réduire les risques nucléaires dans le monde. Il s'agissait d'une étape intermédiaire s'inscrivant dans le cadre de l'action que nous menons pour atteindre notre objectif commun. Les États qui ont participé à cette réunion poursuivent ce même objectif, et le Japon, en coopération avec ces pays, entend prendre la tête des efforts internationaux dans ce domaine.

Le Japon se félicite de la visite que le Directeur général, M. Amano, a effectuée en août à Hiroshima et à Nagasaki et estime qu'il s'agit d'un geste extrêmement important qui contribuera à intensifier l'élan en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous attendons avec le plus grand intérêt les mesures qu'il prendra à la suite de ces efforts. Le Directeur général a indiqué lors d'un colloque organisé à Nagasaki que l'Agence sera en mesure de contribuer au désarmement nucléaire durant la phase de mise en œuvre.

Membre du Conseil des Gouverneurs depuis la création de l'Agence, le Japon travaille de concert avec l'Agence pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, contribuant ainsi considérablement aux activités de l'AIEA. Le Japon continue de tirer parti des connaissances et de l'expérience qu'il a acquises concernant les utilisations civiles de l'énergie nucléaire et le renforcement et l'amélioration de l'efficacité du système des garanties en vue d'aider les pays en développement dans le cadre du Programme de coopération technique de l'AIEA.

L'AIEA joue un rôle essentiel dans le développement social et économique au niveau mondial par ses applications des sciences et de la technologie nucléaires. Le Japon apprécie grandement ce rôle de l'Agence. En juin, le Gouvernement japonais a pris une décision ministérielle au sujet de la « Nouvelle stratégie de croissance : plan de revitalisation du Japon ». Dans le cadre d'un des piliers principaux de cette stratégie, le Japon s'emploiera activement à promouvoir l'innovation écologique – c'est-à-dire des idées novatrices en matière d'environnement et d'énergie visant à créer une société

à faibles émissions de carbone au Japon. Le Japon est convaincu que l'énergie nucléaire est indispensable pour garantir un approvisionnement stable, concilier protection de l'environnement et efficacité économique et favoriser ainsi l'innovation.

Le Sommet sur la sécurité nucléaire tenu en avril a été fructueux. Le Japon se félicite vivement de son succès et s'attelle actuellement à la création d'un centre d'appui intégré dans les domaines de la non-prolifération nucléaire et de la sécurité nucléaire, pour donner suite à l'annonce qu'il a faite lors de ce sommet. Grâce aux activités de ce centre, le Japon, en coopération avec l'Agence, contribuera à répondre aux besoins, notamment pour ce qui est du développement des ressources humaines, en vue de renforcer la sécurité nucléaire, en particulier dans les pays asiatiques.

Le Japon est fermement convaincu que la coopération technique doit rester un élément central du mandat de l'AIEA. Le Japon, fort de sa riche histoire et de ses réalisations dans l'application de la technologie des rayonnements – telles les applications médicales, y compris dans le traitement des cancers – accorde de l'importance aux activités menées dans le cadre de la coopération technique. De nombreux États membres de l'Agence ont des besoins considérables, et le Japon continuera d'apporter des contributions techniques et de fournir du personnel dans ces domaines.

Cependant, la réalité est préoccupante, car les ressources humaines permettant d'appuyer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire sont insuffisantes. Tout en reconnaissant l'importance de l'action de l'AIEA en faveur du développement de ces ressources humaines, le Japon contribuera à ces efforts, et prêtera une plus grande attention aux tâches confiées à ses propres experts mis au service de l'AIEA.

Il va sans dire que le renforcement et l'amélioration de l'efficacité des garanties de l'AIEA sont essentiels à la consolidation du régime de non-prolifération. Le Japon estime que le moyen le plus réaliste et le plus efficace de renforcer les garanties de l'AIEA passe par l'universalisation du protocole additionnel que plus d'une centaine d'États ont conclu avec l'Agence. De concert avec l'Agence et ses États membres, le Japon continuera de contribuer à l'universalisation du protocole additionnel, notamment en accueillant les Consultations asiatiques de haut niveau sur la non-prolifération et en apportant des contributions aux colloques organisés par l'AIEA.

La question du nucléaire de la Corée du Nord menace gravement la paix et la sécurité en Asie de l'Est et l'ensemble de la communauté internationale et met en péril le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). S'agissant du dossier nucléaire iranien, il est urgent et indispensable que l'Iran dissipe les inquiétudes et gagne la confiance de la communauté internationale. Le Japon continuera d'œuvrer, y compris par la mise en œuvre rigoureuse des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en vue de régler ces questions nucléaires de concert avec la communauté internationale.

Aujourd'hui, il est attendu de l'AIEA qu'elle s'acquitte pleinement des missions principales définies dans son statut alors qu'elle doit relever de nombreux défis importants relatifs à la sécurité nationale de chaque pays et à la sécurité de chaque être humain. Comme je l'ai indiqué précédemment, le Japon continuera de contribuer aux activités de l'Agence en s'appuyant sur ses connaissances et son expérience concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, en étant pleinement assuré de la confiance de la communauté internationale pour ce qui est de la non-prolifération. À cette occasion le Japon appelle tous les États membres de l'Agence à donner priorité absolue à servir le mieux possible l'intérêt commun et à régler les problèmes par une coopération constructive.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (parle en anglais) : Le Kazakhstan souhaite féliciter M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de son rapport très détaillé et prospectif (voir A/65/140). Nous approuvons totalement l'idée qu'il a de transformer l'image de l'Agence, perçue comme simple instance de surveillance du nucléaire chargée des tâches de vérification et de sécurité, en entité centrée sur l'énergie nucléaire, les applications nucléaires et la coopération technique.

En tant que membre de l'AIEA, le Kazakhstan est fier de sa longue collaboration avec l'Agence et il s'emploiera à la renforcer par le biais de ses politiques nationales en matière d'énergie nucléaire, de non-prolifération et de désarmement, et aussi par la promotion de ces politiques aux niveaux régional et mondial. Mon pays est un grand producteur de minerai d'uranium et il possède les moyens de fabriquer du combustible pour s'impliquer encore davantage dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le cadre des garanties de l'AIEA et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le

Kazakhstan coopère avec la Fédération de Russie à l'enrichissement de son uranium au Centre international d'enrichissement de l'uranium d'Angarsk, en Sibérie, en vue de son utilisation comme combustible pour réacteurs nucléaires. Nous travaillons à l'heure actuelle sur le projet du Parc Kurchatov des technologies nucléaires, sous la surveillance de l'AIEA.

Ma délégation est grandement intéressée par l'initiative de l'AIEA de créer un nouveau cadre d'utilisation de l'énergie nucléaire reposant sur des approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire pour réduire la diffusion des technologies sensibles du cycle du combustible nucléaire. Nous faisons nôtre le critère de l'Agence selon lequel tout mécanisme conçu doit être apolitique, non discriminatoire et disponible à tous les États membres respectueux des garanties, en sorte qu'aucun État ne soit contraint de renoncer à ses droits en vertu du TNP. Cette proposition peut sembler difficile à mettre en œuvre à ce stade, mais on peut toujours essayer.

Le Kazakhstan a proposé d'accueillir la réserve de combustible nucléaire de l'AIEA pour l'approvisionnement de ceux qui ne peuvent en acquérir sur le marché. Nous espérons qu'une décision unifiée et positive sera prise dans un proche avenir, considérant que le pays a volontairement renoncé à ses armes nucléaires. Notre compagnie nationale de l'énergie atomique, Kazatomprom, est en train de créer un établissement verticalement intégré doté d'un cycle du combustible nucléaire complet, conforme aux normes de l'AIEA.

De concert avec le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan, le Kazakhstan a créé une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, devenue effective en août 2009. Cette zone est venue compléter nos efforts visant à créer un monde exempt d'armes nucléaires et constitue de ce fait une importante mesure régionale de renforcement de la confiance et de sécurité. Nous avons non seulement signé les accords de garanties et le protocole additionnel, mais nous nous y conformons strictement de façon ouverte et transparente.

Le Kazakhstan est favorable à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient comme moyen de parvenir à la paix dans la région, et a par conséquent approuvé la recommandation de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en mai 2010 de convoquer une conférence en 2012. Nous

nous emploierons aux côtés des autres États membres à faire en sorte qu'elle soit couronnée de succès.

Le Kazakhstan s'efforce de respecter strictement les normes internationales concernant la sécurité des installations nucléaires, de manière à réduire le risque de terrorisme nucléaire et la contrebande d'armes nucléaires ou de matériels nucléaires et radioactifs dans la région. Il donne aussi priorité absolue à répondre aux inquiétudes concernant l'environnement, spécifiques à l'Asie centrale du fait que les cinq États de la région ont tous abrité des installations d'armes nucléaires et qu'ils connaissent aujourd'hui les mêmes problèmes écologiques liés à la radioactivité.

Nous appliquons sans relâche la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ainsi que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, pour renforcer les mesures de lutte contre le trafic illicite de matériel nucléaire et autres. En tant que membre du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Comité Zangger, le Kazakhstan maintient le plus strict contrôle sur ses équipements et installations d'enrichissement de l'uranium et de retraitement du combustible nucléaire usé.

Le Kazakhstan applique consciencieusement les recommandations du Sommet sur la sécurité nucléaire tenu en avril à Washington, et participera pleinement aux préparatifs du prochain sommet prévu à Séoul en 2012. Cette année, mon pays a ratifié et accédé à quatre conventions majeures relatives à la sécurité nucléaire, et il examine actuellement un projet de loi aux fins d'accéder à la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires. Nous procédons actuellement au démantèlement du réacteur nucléaire BN-350 et à la mise en œuvre, avec l'appui du Ministère de l'énergie des États-Unis, d'un projet de conversion du deuxième réacteur de recherches afin de produire des radioisotopes à partir d'uranium faiblement enrichi. Mon pays se félicite de la proposition de renforcer l'infrastructure du centre des incidents et des urgences de l'AIEA pour qu'il serve de point de liaison mondial pour la préparation et la conduite des interventions au niveau international en cas d'incidents nucléaires et radiologiques.

Devant l'importance croissante de l'énergie nucléaire, le Kazakhstan a signé un accord de coopération technique avec l'AIEA pour 2010-2015 sur l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le domaine de

l'enseignement des questions nucléaires, de la médecine et de l'agriculture, de la recherche en matière de sûreté nucléaire, de la technologie nucléaire et des applications radioisotopes et des rayonnements. Nous nous félicitons des recherches nucléaires de l'Agence dans les domaines des soins de santé, de la nutrition, de la sécurité alimentaire et de l'environnement, ainsi qu'en matière de gestion des ressources pour une sécurité humaine collective au niveau mondial.

En dépit du fait qu'il est un membre exemplaire et responsable de l'AIEA, le Kazakhstan n'en rencontre pas moins un problème qu'il considère très important, celui du refus de lui donner l'occasion de prendre part aux travaux des organes électifs à cause de la réglementation en vigueur. Tout en appuyant pleinement l'entrée en vigueur rapide des amendements à l'article VI des statuts de l'AIEA, le Kazakhstan est persuadé qu'une solution sera trouvée pour lui permettre de participer pleinement à ses activités.

Le Kazakhstan a participé à l'élaboration du projet de résolution A/65/L.10, « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », contribue régulièrement au budget de l'AIEA, verse des contributions volontaires au Fonds de coopération technique et se tient prêt à remplir ses obligations financières.

Comme les membres le savent, le site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, le deuxième du monde, a été fermé par mon pays le 29 août 1991. À l'initiative de mon pays, l'Assemblée générale a proclamé le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires, observée à travers le monde; la célébration de cette journée contribue à sensibiliser à la nécessité d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous partageons l'opinion générale que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est essentielle pour que le TNP soit efficace. Dans ce contexte, ma délégation remercie l'Agence pour sa participation à nombre de nos activités.

Pour terminer, nous accordons notre plein appui au Directeur général pour la façon équilibrée dont il aborde tous les aspects du mandat de l'Agence afin de répondre aux besoins et intérêts divers des États Membres, et nous attendons avec intérêt un autre cycle de collaboration productive au cours duquel nous examinerons l'ensemble des questions liées à la technologie nucléaire.

M. Taboul (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens d'emblée à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour son rapport annuel à l'Assemblée générale (A/65/140), qui comporte les programmes et les plans élaborés par l'Agence en vue de promouvoir le transfert de technologies à des fins pacifique, protéger le régime mondial de sûreté et de sécurité nucléaires et garantir la sûreté et la sécurité des installations nucléaires. Il définit également le rôle accru que l'Agence continue de jouer dans le domaine de la coopération dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et pour le développement.

Nous saisissons la présente occasion pour saluer les efforts déployés par M. ElBaradei, et souhaiter un plein succès à son successeur, M. Amano.

Le Soudan attache une grande importance à la mention faite dans le rapport à l'application de la technologie nucléaire au renforcement de la sécurité alimentaire, à la lutte contre les insectes ravageurs et à la gestion efficace des ressources en eau, ainsi qu'aux technologies pour les nouveaux systèmes d'irrigation et les projets agricoles à grande échelle. C'est pourquoi la coopération croissante de l'Agence avec l'UNICEF dans les domaines de l'éducation et de l'agriculture, et avec l'Organisation mondiale du commerce revêt une importance particulière.

L'aide accordée aux pays en développement pour qu'ils mettent au point leurs technologies nationales s'ajoute aux efforts déployés par l'Agence pour mettre en œuvre des plans et des projets de coopération technique. Nous espérons que cette coopération se fera dans le cadre des programmes sanitaires de l'Agence, notamment les programmes par lesquels cette dernière relance et appuie les projets régionaux et continentaux de lutte contre le paludisme et des maladies mortelles similaires en Afrique, et les projets qui permettront au continent d'instaurer un développement social et économique, notamment en réalisant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le programme de développement internationalement convenu.

La délégation soudanaise réitère le droit de tous les États, dont le Soudan lui-même, d'élaborer des programmes de recherche et de production d'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination et conformément aux normes et aux termes de référence internationaux. Ma délégation réitère la nécessité pour tous les pays de ne pas faire pression sur l'Agence et

de ne pas s'ingérer dans ses activités afin de protéger son rôle vital et sa crédibilité. C'est pourquoi nous réclamons plus de justice et d'équité dans la façon dont l'Agence règle ses problèmes vis-à-vis de certains pays par la voie du dialogue et de la négociation.

La délégation soudanaise tient à réitérer son ferme appui aux aspirations de toutes les régions géographiques à des zones exemptes d'armes nucléaires conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'un des piliers fondamentaux du dispositif international de paix et de sécurité. Nous sommes préoccupés par le fait que le Moyen-Orient soit encore loin d'avoir atteint cet objectif. Cette région s'est efforcée en vain depuis des décennies de réaliser cet objectif car Israël, le seul État nucléaire de la région, refuse de soumettre ses programmes nucléaires au régime de garanties de l'AIEA et continue de faire fi des appels répétés de la communauté internationale à cet égard. Il est indispensable, pour réduire les tensions dans la région, qu'Israël accepte d'appliquer le TNP et son Protocole additionnel; et ceci ouvrirait la voie à la réalisation de la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation espère avec enthousiasme que l'AIEA continuera d'appuyer le droit des pays en développement d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sous sa supervision complète. Nous sommes convaincus que la production d'énergie nucléaire à des fins pacifiques donnera de grands résultats en faveur du développement, compte tenu du coût et de la rareté des autres moyens de créer de l'énergie. En raison du coût élevé des sources d'énergie alternatives, les pays en développement doivent chercher des moyens moins onéreux et plus efficaces de produire de l'énergie. Nous croyons qu'une coopération et une assistance accrues accordées par les pays développés aux pays en développement dans ce domaine et par le biais de sources d'énergie alternatives réduiraient les dangers inhérents au recours à l'énergie nucléaire.

À notre avis, il est logique que l'Agence incite les pays développés à coopérer avec les pays en développement dans ce domaine. C'est pourquoi ma délégation salue les efforts déployés par l'AIEA et par l'ensemble des États développés pour renforcer la coopération avec les États africains pour ce qui est de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans les domaines de la santé et de la médecine, ainsi que de l'utilisation des énergies alternatives qui contribueraient à la réalisation des OMD.

M^{me} Anderson (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont favorables à l'adoption du projet de résolution (A/65/L.10) sur le rapport (A/65/140) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Comme par le passé, nous nous sommes portés coauteur de ce projet de résolution afin de rappeler notre ferme appui à l'Agence et au rôle très utile qu'elle joue pour accélérer et amplifier les contributions de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde.

À cette fin, nous attendons avec intérêt de poursuivre nos travaux avec les États Membres afin de veiller à ce que l'AIEA dispose des ressources nécessaires pour traiter de l'éventail grandissant de défis auxquels elle est confrontée et répondre au nombre croissant de demandes d'aide qu'elle reçoit des États Membres. En outre, les États-Unis se félicitent de l'excellence technique de l'AIEA et de l'impartialité avec laquelle elle applique son traité statutaire et s'acquitte de ses fonctions consultatives auprès des États Membres.

Nous remercions le Directeur général, M. Amano, pour l'excellent rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale, ainsi que pour les initiatives importantes qu'il a prises au cours de sa première année à la direction de l'AIEA. Les États-Unis attendent avec intérêt de continuer à coopérer avec le secrétariat de l'Agence et avec les États Membres pour faire avancer le travail de l'Agence dans ses trois grands domaines d'activités.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de sa présence à ce débat et de la présentation qu'il a faite du rapport annuel de l'AIEA (voir A/65/140).

Notre pays appuie les travaux de l'AIEA en tant qu'organisme spécialisé dans la vérification, la coopération technique et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il se félicite de la coopération entre l'AIEA et ses pays membres. Nous nous félicitons de la présentation du projet de résolution intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », publié sous la cote A/65/L.10, par l'Ambassadeur Raza Bashir Tarar du Pakistan au nom du Président du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA.

À la Conférence internationale ministérielle sur l'énergie nucléaire qui s'est tenue à Beijing en avril

2010, on a affirmé que cette source d'énergie pouvait contribuer de plus en plus à l'avenir au développement durable de l'humanité. Les technologies nucléaires peuvent atténuer l'impact des maladies sur les êtres humains, contribuent à la santé animale et à la lutte contre les ravageurs. Appliquées à l'agriculture et à l'alimentation, elles peuvent libérer l'humanité des effets indésirables des changements climatiques et contribuer à la sécurité alimentaire aux niveaux régional et mondial.

La République bolivarienne du Venezuela a bénéficié de la coopération technique et financière de l'AIEA grâce à divers projets qui ont été mis en œuvre dans notre pays ces dernières années. Parmi ces projets, il faut souligner le renforcement de la structure réglementaire nationale pour le contrôle des sources radioactives, le renforcement du système national de préparation et de réaction en cas d'urgence radiologique, le renforcement de la structure réglementaire nationale pour la gestion sûre des déchets radioactifs dans les États de l'Amérique latine et le renforcement et la mise à niveau des capacités techniques dans le domaine de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs exposés à des rayonnements ionisants.

Dans le cadre de l'étroite coopération entre l'AIEA et le Gouvernement vénézuélien, en mars 2009, l'ancien Directeur général de cette agence, M. Mohamed ElBaradei, s'est rendu pour la première fois dans notre pays. Lors de cette visite, il a tenu des réunions importantes avec différents ministres du gouvernement populaire et avec la Présidente de l'Assemblée nationale. Il a également visité l'hôpital Luis Razzeti spécialisé dans le traitement des maladies cancéreuses. Nous saisissons cette occasion pour remercier de nouveau M. ElBaradei du travail qu'il a accompli à la tête de l'AIEA.

La République bolivarienne du Venezuela a été élue membre du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA pour la période 2009-2010. Au sein de ce conseil, elle défend le droit souverain de tous les États à développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, la non-prolifération nucléaire, le désarmement et la vérification. Le développement de l'énergie nucléaire représente une solution cohérente possible face à la demande croissante d'électricité au Venezuela. Notre pays dépend à 70 % de la centrale hydroélectrique du fleuve Guri pour son électricité. Des facteurs naturels et climatiques affectent les barrages et peuvent provoquer – comme

cela a été le cas récemment – une grave crise dans le secteur de l'électricité.

Par ailleurs, le développement de l'énergie nucléaire au Venezuela permettra à notre pays d'avancer sur la voie de la pleine souveraineté énergétique. Cela limitera au minimum sa dépendance à l'égard de la production hydroélectrique et des combustibles fossiles et répondra à la nécessité d'atténuer les effets négatifs des changements climatiques. Dans ce contexte, la République bolivarienne du Venezuela a signé, le 15 octobre 2010, un accord de coopération avec la Fédération de Russie pour développer sur le territoire vénézuélien l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cet accord prévoit le développement d'un programme d'électricité nucléaire et la construction et l'exploitation d'une centrale nucléaire et d'un réacteur de recherche pour la production d'isotopes radioactifs à des fins pacifiques, dans le domaine de la médecine et de l'industrie.

La coopération entre le Venezuela et la Russie est conforme à la législation des États parties et aux accords internationaux auxquels les deux États sont parties, et elle respecte les principes universellement acceptés du droit international, ainsi que les recommandations de l'AIEA. L'accord conclu entre la Russie et le Venezuela est l'expression du droit souverain des pays de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de l'utiliser comme autre source possible d'énergie à l'avenir. L'exécution de ce traité de coopération bilatérale est régie par les principes supérieurs qui guident la politique internationale du Venezuela : l'indépendance, l'égalité entre les États, l'autodétermination et la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Notre constitution, qui s'appuie sur la tradition pacifiste de la République bolivarienne du Venezuela, indique que tous les Vénézuéliens et toutes les Vénézuéliennes doivent promouvoir la coopération pacifique entre les nations et le désarmement nucléaire. Le Venezuela revendique le droit souverain qu'ont tous les États de développer leur industrie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux dispositions des articles I, II et IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Notre pays rejette ainsi toute tentative de limiter la nature et la portée de ces dispositions par des mesures susceptibles de compromettre l'intégrité du TNP.

Le Venezuela reconnaît que l'Agence internationale de l'énergie atomique est la seule

autorité compétente pour la vérification, qui doit être fondée sur des considérations exclusivement techniques et objectives.

Nous notons toujours avec préoccupation qu'un groupe de pays continue d'exercer des pressions sur la République islamique d'Iran pour l'obliger à renoncer à son droit légitime de développer son industrie nucléaire à des fins pacifiques, de chercher à devenir indépendante technologiquement et à diversifier ses sources d'énergie. Ce type de pressions doit cesser afin de faciliter un règlement politique négocié qui doit tenir compte des intérêts de la République islamique d'Iran et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Lorsque cette question a été abordée dans d'autres instances qui ne maîtrisent pas le caractère technique du système de garanties de l'AIEA, des critères subjectifs, partiels et discriminatoires ont été utilisés, ce qui pourrait nuire à l'autorité et à la crédibilité de l'Agence. Mon pays est préoccupé par le fait que des pratiques regrettables qui violent le principe de l'égalité juridique des États soient entérinées. Il faut donc promouvoir des mesures qui permettent de renforcer la confiance et de traiter de ces questions de manière juste et équilibrée.

Le Venezuela regrette que l'État d'Israël soit le seul pays de la région du Moyen-Orient à n'avoir pas adhéré au TNP et à n'avoir pas manifesté son intention de le faire. Il faut que ce pays adhère au Traité sans tarder et soumette ses installations nucléaires au régime des garanties de l'AIEA. Mon pays espère qu'une zone exempte d'armes nucléaires sera établie au Moyen-Orient. La tenue d'une conférence en 2012 sera une excellente occasion d'obtenir des résultats dans ce sens. L'Agence internationale de l'énergie atomique a un rôle fondamental à jouer.

M. Kim Bonghyun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de son premier rapport annuel (voir A/65/140) et de sa déclaration sur les activités et les résultats de l'Agence au cours de l'année écoulée. Nous saluons tout particulièrement le Directeur général qui a su habilement diriger l'Agence dans l'ensemble de ses nombreuses activités depuis son entrée en fonctions. Nous appuyons pleinement le projet de résolution A/65/L.10 et aimerions saisir cette occasion pour aborder plusieurs questions soulevées dans le rapport.

Nous saluons le professionnalisme et l'impartialité de l'Agence qui s'efforce de promouvoir l'utilisation sûre et pacifique de la science et de la technologie nucléaires. Il s'agit là d'une tâche cruciale dont le succès permettra la réalisation de l'objectif fondamental de l'AIEA, c'est-à-dire la contribution rapide et élargie de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde.

Toutefois, la demande sans cesse croissante d'une utilisation plus large de l'énergie nucléaire lance à l'Agence des défis importants. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'assurances crédibles que toutes les matières nucléaires sont utilisées, uniquement et entièrement, à des fins pacifiques. Nous sommes d'avis que l'AIEA est la seule autorité compétente pour vérifier le non-détournement de matières nucléaires déclarées et l'absence d'activités et d'installations nucléaires non déclarées. L'AIEA devrait par conséquent être dotée de l'autorité et des ressources adéquates pour disposer des capacités nécessaires à cette fin.

Dans ce contexte, nous appuyons fermement l'universalisation de l'accord de garanties généralisées et son protocole additionnel. Pris ensemble, ces instruments constituent désormais les normes contemporaines qui permettent de nous assurer, dans la confiance, du respect par les États parties de leurs obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Ma délégation exhorte les États parties qui ne l'ont pas encore fait à conclure et faire entrer en vigueur l'accord de garanties généralisées et son protocole additionnel sans plus tarder. Nous tenons également à appeler l'attention sur l'importance croissante de ratifier le protocole révisé relatif aux petites quantités de matières par les États concernés, en particulier ceux qui se dotent de programmes d'énergie nucléaire.

L'AIEA a un rôle unique à jouer s'agissant d'appuyer les efforts des États membres pour mettre en place des régimes nationaux généralisés de sécurité nucléaire grâce à des programmes de renforcement des capacités, de développement des ressources humaines et d'autres formes d'assistance. Le Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu à Washington en avril a réaffirmé le rôle essentiel de l'AIEA et a mobilisé un appui en faveur des efforts constants déployés par l'Agence pour disposer des structures, des ressources et de l'expertise appropriées afin de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées. Ma délégation estime que la sécurité nucléaire mondiale bénéficierait

grandement de la coopération internationale et que l'AIEA, grâce à son expertise technique, peut contribuer sensiblement au renforcement du cadre de sécurité internationale.

La République de Corée, comme elle l'a annoncé à diverses occasions, accueillera la réunion plénière de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et le prochain Sommet sur la sécurité nucléaire en 2012. Mon gouvernement restera en contact étroit avec l'AIEA et les autres États membres afin d'obtenir des résultats fructueux qui contribueront aux efforts internationaux dans ce domaine.

La renaissance du nucléaire ne saurait être viable sans des normes exigeantes en matière de sûreté nucléaire et sans une application adéquate des normes de sûreté à toutes les étapes du cycle du combustible. Nous nous félicitons de l'aide apportée par l'Agence aux pays qui lancent des programmes d'énergie nucléaire ou élargissent leurs programmes existants pour qu'ils développent des infrastructures appropriées et renforcent leurs capacités humaines, ainsi que leurs systèmes de réglementation pertinents. Nous espérons également que l'Agence continuera d'aider ses États membres à améliorer leurs infrastructures et leurs capacités nationales dans le domaine des radiations, des transports et de la gestion sûre des déchets. Afin de continuer de promouvoir la coopération et l'apprentissage en matière de sûreté nucléaire aux niveaux mondial et régional, la République de Corée, en coopération avec l'Agence, offre des cours de niveau universitaire et des formations à l'étranger dans des domaines précis, tels que la sélection de sites, la conception, la construction et le fonctionnement de centrales par l'intermédiaire de l'International Nuclear Safety School du Korea Institute of Nuclear Safety.

Ma délégation tient à souligner que le règlement pacifique de la question nucléaire de la République populaire démocratique de Corée est crucial non seulement pour une paix durable et la prospérité dans la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est, mais aussi pour la préservation de l'intégrité du régime international de non-prolifération.

Nous nous félicitons de l'adoption d'une résolution sur la République populaire démocratique de Corée par la Conférence générale de l'AIEA en septembre et du fait que l'AIEA continue de s'occuper de la question, malgré l'absence d'inspecteurs de l'Agence à Yongbyon, en République populaire démocratique de Corée. Le rapport annuel de 2009

souligne une nouvelle fois que, depuis décembre 2002, l'Agence n'a pas pu appliquer les garanties en République populaire démocratique de Corée et ne peut donc tirer aucune conclusion relative aux garanties à propos des matières nucléaires se trouvant dans ce pays.

Toutefois, l'absence d'inspecteurs de l'AIEA ne signifie pas que l'Agence n'ait rien à faire dans le pays. À cet égard, nous nous félicitons que le Directeur général Amano ait insisté à maintes reprises sur l'autorité des résolutions du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'application de l'accord de garanties de l'Agence avec la République populaire démocratique de Corée. Bien que la République populaire démocratique de Corée refuse actuellement de coopérer avec l'AIEA, ma délégation espère que l'Agence sera en mesure de jouer de nouveau un rôle actif dans le processus de dénucléarisation de la République populaire démocratique de Corée.

La République de Corée a toujours été d'avis que tous les États qui n'ont pas encore ratifié le TNP ou n'y ont pas encore adhéré devraient le faire immédiatement en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires afin d'assurer l'universalité du Traité. La République de Corée est déterminée à atteindre l'objectif du TNP – un monde exempt d'armes nucléaires – et appuie les efforts internationaux visant à aller de l'avant pour établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous nous félicitons donc de voir réaffirmer, à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 2010, l'importance de la résolution sur le Moyen-Orient de 1995 et de l'accord sur l'organisation d'une conférence en 2012 afin de discuter de son application. Nous espérons trouver la meilleure façon de maintenir l'élan pour établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient en nous appuyant sur les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 2010. Nous sommes fermement convaincus que l'AIEA, dans un climat de confiance et de compromis, pourra faciliter le processus visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires.

Pour terminer, ma délégation tient à réaffirmer son appui aux activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique et elle est heureuse de coparrainer le projet de résolution A/65/L.10 sur le rapport de l'AIEA.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège est heureuse de coparrainer le projet de

résolution (A/65/L.10) relatif au rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/65/140). Mon gouvernement accorde une grande importance à l'AIEA. L'AIEA est non seulement le principal garant de notre régime commun de non-prolifération, elle est également un partenaire important de la promotion du développement social et économique et garantit la sûreté et la sécurité des programmes nucléaires menés à des fins pacifiques. Dans le cadre de son vaste programme de coopération technique, l'Agence apporte son concours à la promotion de la santé, de la sécurité alimentaire et de la surveillance de l'environnement dans les pays en développement. L'Agence joue ainsi un rôle important en concourant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La non-prolifération et le désarmement nucléaires sont étroitement liés. Nous ne pouvons atteindre l'objectif d'élimination des armes nucléaires, tel que défini dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), si l'intégrité du régime de non-prolifération ne bénéficie pas de la confiance nécessaire. Le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 présente des engagements clairs en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous devons absolument doter l'AIEA des instruments juridiques dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat en matière de non-prolifération. La Norvège appelle donc de nouveau à l'universalisation des accords de garanties généralisées de l'AIEA et du protocole additionnel. Seule la mise en œuvre intégrale de ces deux instruments permettra à l'Agence d'affirmer que toutes les activités nucléaires menées dans n'importe quel pays poursuivent exclusivement des fins pacifiques. La Norvège exhorte également tous les pays pour lesquels des questions liées à la prolifération n'ont toujours pas été réglées à coopérer pleinement avec l'AIEA pour trouver une solution à ces problèmes et apporter la preuve du caractère exclusivement pacifique de leurs programmes nucléaires.

La Conférence chargée d'examiner le TNP a également insisté sur l'importance de la coopération internationale pour garantir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Il convient également de souligner que la majorité des pays du monde, y compris la Norvège, ne produisent pas d'électricité à partir de centrales nucléaires. Nous admettons cependant que, la demande en énergie étant en hausse, de plus en plus de pays pourraient considérer l'énergie nucléaire comme

une option attrayante. Le rôle de l'AIEA deviendrait alors encore plus déterminant au cours des prochaines années.

La Norvège a versé des contributions volontaires importantes à l'appui des travaux menés par l'AIEA pour renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires dans les pays en développement et créer une banque de combustible nucléaire. Il est absolument nécessaire que nous, les États membres, assurions un financement suffisant et prévisible pour que l'Agence puisse s'acquitter de ce mandat important. Il importe tout autant que la communauté internationale manifeste un appui politique total à l'AIEA. Ma délégation s'attend à ce que le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui soit adopté par consensus.

M. Abay (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour sa présentation du rapport relatif aux travaux de l'Agence (voir A/65/140). Ma délégation tient également à appuyer le projet de résolution (A/65/L.10) relatif au rapport annuel de l'AIEA.

L'Éthiopie est convaincue que l'action menée par l'AIEA pour garantir l'utilisation pacifique, en toute sûreté et sécurité, des sciences et de la technologie nucléaires apportent une contribution essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous reconnaissons que le rôle de plus en plus important joué par l'AIEA dans la promotion du développement socioéconomique des États membres grâce à sa coopération technique permet d'obtenir des résultats concrets dans le cadre de nos efforts visant à faire reculer la pauvreté et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, ma délégation salue les activités menées par l'AIEA pour aider les États membres à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, grâce à la mise au point de programmes efficaces et performants visant à renforcer leurs capacités scientifiques, technologiques et réglementaires. Il est évident que le programme de l'AIEA a permis à de nombreux pays de satisfaire leurs besoins énergétiques, d'accomplir des progrès en matière de santé, de lutter contre la pauvreté, de protéger l'environnement, de développer le secteur agricole, de gérer leurs ressources en eau et d'optimiser les processus industriels. Par conséquent, tout laisse à penser que ces activités ont toutes largement appuyé nos efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Mon pays est un des États qui bénéficient des activités de l'AIEA dans le cadre du Programme de coopération technique de l'Agence. Le projet principal que nous menons avec l'Agence vise à éliminer la mouche tsé-tsé dans le sud de la vallée du Rift en Éthiopie dans le cadre d'une approche intégrée de lutte contre les nuisibles. Ce projet est actuellement mis en œuvre dans le cadre de la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase, avec l'appui de la Banque africaine de développement et du Gouvernement éthiopien.

Il convient de noter que la coopération technique entre l'Éthiopie et l'AIEA en matière de santé a également abouti à la mise en place d'une petite infrastructure nationale d'application des techniques de médecine nucléaire et de radiothérapie. Nous menons également actuellement des activités de coopération technique avec l'AIEA pour appliquer les techniques d'hydrologie isotope à la gestion de nos ressources en eau. J'invite toutefois l'Agence à poursuivre ses efforts, notamment pour aider l'Éthiopie et d'autres pays en développement à lutter contre le cancer au moyen de programmes viables de cancérothérapie en mettant en place des programmes nationaux et régionaux plus intégrés.

Ma délégation est également extrêmement reconnaissante à l'AIEA d'avoir consacré le Forum scientifique organisé cette année au thème « Relever le défi du cancer dans les pays en développement ». Nous estimons que ce forum est un moyen important de renforcer l'action mondiale visant à lutter contre le cancer, un problème qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Nous sommes également fermement convaincus que ce forum débouchera sur des résultats qui consolideront les efforts déployés par l'AIEA et ses États membres pour lutter contre ce problème de santé.

Nous sommes fermement convaincus que des ressources adéquates et prévisibles doivent être allouées aux programmes de l'Agence et, ce qui est plus important, elles doivent être réparties équitablement entre les activités de l'Agence relatives aux garanties, à la sûreté nucléaire et à la coopération technique. L'Éthiopie estime également que le Programme de coopération technique joue un rôle crucial dans le transfert des technologies nucléaires aux pays en développement.

En tant que l'un des membres fondateurs de l'Agence, l'Éthiopie tient à réaffirmer son attachement à l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins

pacifiques en respectant les instruments mondiaux et régionaux dont le but est d'assurer le contrôle des matières radioactives et des autres matières nucléaires par la promotion de l'utilisation pacifique des applications nucléaires.

Pour terminer, je me permets de réitérer nos remerciements sincères à l'AIEA, notamment à son Conseil des gouverneurs, pour la détermination avec laquelle elle s'efforce de renforcer les activités de coopération techniques essentielles entre l'Agence et mon pays. L'Éthiopie continuera de tout mettre en œuvre pour renforcer encore l'esprit de coopération positive que nous partageons avec l'Agence et tous nos partenaires de développement, qui ont jusqu'ici généreusement contribué à nos efforts de développement dans ce domaine.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a fait à l'Assemblée générale le point des principales activités menées par l'Agence en 2009. Son rapport instructif (voir A/65/140) indique que l'Agence élargit ses activités dans de nombreux domaines liés à la technologie nucléaire au service de l'humanité.

L'AIEA a été créée essentiellement dans le but de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et au développement dans le monde entier. Il incombe donc à l'Agence, aujourd'hui plus que jamais, d'aider concrètement les États membres à utiliser de manière efficace et rationnelle l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

L'énergie nucléaire occupe aujourd'hui une place importante dans la vie quotidienne. Aujourd'hui, l'énergie atomique est largement utilisée dans l'agriculture, l'industrie et la médecine, en particulier pour traiter le cancer. L'utilisation de l'énergie atomique et ses applications de pointe, en particulier dans le domaine des sources d'énergie renouvelable, a connu une augmentation à grande échelle.

Malgré la crise économique mondiale en 2009, comme l'indique l'Agence, aussi bien la demande que l'intérêt porté à l'électronucléaire continuent de croître. La construction et le fonctionnement accrus de réacteurs nucléaires dans la production d'électricité partout dans le monde indiquent que de plus en plus d'États utilisent l'énergie nucléaire en tant que composante de leur combinaison énergétique dans le nouveau siècle. La nouvelle tendance mondiale à

réduire le combustible fossile et à encourager les États à adopter une politique de l'air pur sont autant d'incitations nouvelles à développer davantage l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le rôle essentiel de l'Agence dans le développement d'activités visant à renforcer la capacité des États Membres à utiliser l'énergie nucléaire est également reconnu par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont l'article IV impose aux États parties au Traité l'obligation de faciliter au maximum l'échange d'équipements, de matériels et d'informations technologiques à des fins pacifiques. Qui plus est, les États parties au Traité doivent renforcer leur coopération afin de développer l'énergie nucléaire sans discrimination ou restriction.

Malheureusement, le niveau de coopération dans le passé entre pays développés et en développement, principaux fournisseurs de la haute technologie nucléaire, n'est guère prometteur. En fait, la coopération nucléaire entre fournisseurs et bénéficiaires a été marquée par des restrictions, des entraves et des dérèglements. De plus, le fait d'être partie au TNP et à l'Accord de garanties de l'AIEA n'a non seulement pas facilité, hélas, la coopération nucléaire recommandée par le Traité entre les États parties, mais a même servi aussi à entraver les utilisations pacifiques de l'énergie. Il est même vrai que les non-parties sont plus généreusement récompensées dans le cadre de la coopération nucléaire que les États parties. La récente tendance à contourner les obligations du TNP, en particulier de la part du Groupe des fournisseurs quand il s'agit de coopérer avec les non-parties au TNP, ce qui peut encourager la prolifération, est dangereuse.

Dans le cas des activités nucléaires clandestines d'Israël, menées complètement en dehors de la surveillance de l'AIEA, les échanges et les transferts de matériel nucléaire de pointe, facilités par les États-Unis et ses partenaires, ont contribué et continuent de contribuer à la prolifération des activités de ce régime, qui met en danger la paix et la sécurité mondiales et régionales. À tout le moins, le fait de ne pas accepter le TNP et les obligations de garanties devrait être une raison d'imposer aux pays non parties au TNP de graves restrictions et non pas de leur accorder l'impunité.

Conscients du risque posé par les activités nucléaires secrètes d'Israël, les 189 États parties au

TNP ont réitéré à la Conférence d'examen du TNP de 2010 ce qui avait été réaffirmé à la Conférence de 2000, à savoir qu'il importe qu'Israël accède au Traité et qu'il place toutes ses installations nucléaires sous les garanties généralisées de l'AIEA; ils ont appelé ce régime, seule non-partie au TNP au Moyen-Orient, à adhérer sans plus tarder au Traité en tant que partie non dotée d'armes nucléaires.

Qu'a fait l'AIEA s'agissant de cette importante question? La réponse est décevante.

En outre, la Conférence d'examen du TNP en 2010 a adopté par consensus des conclusions et recommandations concernant des actions de suivi, dont certaines sont directement liées aux activités de l'AIEA. À cet égard, je tiens à rappeler que la Conférence a demandé de continuer de s'employer, au sein de l'AIEA, à accroître l'efficacité et la performance de son programme de coopération technique; de renforcer le Programme pour aider les États parties en développement dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; et de prendre des mesures concrètes pour veiller à ce que les ressources de l'AIEA destinées aux activités de coopération technique soient suffisantes, garanties et prévisibles. Nous nous attendions aujourd'hui à ce que l'Agence nous dise dans son exposé ce qu'elle entend faire concernant ces importantes questions.

Certaines des tâches que néglige d'assumer l'AIEA ont trait à son implication dans le processus de désarmement nucléaire. Le Statut de l'AIEA stipule que l'Agence doit, dans l'exercice de ses fonctions, agir « en vue de réaliser un désarmement universel garanti ». La Conférence d'examen du TNP de 2010 a décidé de certaines mesures allant dans ce sens, bien que de manière insuffisante. Par exemple, la Conférence a décidé que les États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager à déclarer à l'AIEA toutes les matières fissiles désignées par chacun d'eux comme n'ayant plus d'utilité à des fins militaires; à les placer sous le contrôle de l'AIEA ou d'autres arrangements et dispositifs de vérification internationaux; à veiller à les réaffecter à un usage pacifique; et à s'assurer qu'elles ne pourront plus jamais servir à des programmes militaires.

À cet égard, tous les États ont été encouragés par la Conférence à appuyer la mise en place, dans le cadre de l'AIEA, de modalités de vérification appropriées et juridiquement contraignantes pour faire en sorte que les matières fissiles désignées par chaque État doté

d'armes nucléaires comme n'étant plus nécessaires à des fins militaires soient irréversiblement éliminées. La Conférence a également préconisé une plus large application des garanties aux installations nucléaires pacifiques dans les États dotés d'armes nucléaires.

La question est maintenant de savoir comment l'Agence compte agir dans cet important domaine. Il est manifeste qu'elle doit jouer un rôle plus actif à cet égard.

En conclusion, et puisqu'on a mentionné le programme pacifique de l'Iran, je voudrais signaler ce qui suit. Tandis que tous les rapports de l'AIEA ont confirmé à maintes reprises que l'Agence a continué de vérifier que les matières nucléaires déclarées ne sont pas détournées en Iran, il semble que l'Agence ait subi des pressions externes dans la préparation de ces derniers rapports, au regard du langage inhabituel qu'elle a utilisé pour parler des obligations en matière de garanties. On attend encore de l'Agence qu'elle confirme avoir déjà vérifié qu'il n'y a pas eu détournement des matières nucléaires déclarées; que toutes les matières déclarées sont en l'état et continuent d'être utilisées à des fins pacifiques, comme l'ont déjà indiqué les inspecteurs de l'Agence; et que tel a toujours été le cas au cours de ces dernières années.

Le fait que le rapport évoque avec autant de détails techniques les activités nucléaires pacifiques de l'Iran indique que l'Agence a pleinement accès aux matières et aux installations nucléaires de la République islamique d'Iran, notamment par le biais des fréquentes inspections qu'elle effectue dans le cadre de son action de prévention et de surveillance. Il est donc incorrect et fallacieux de prétendre que l'Iran n'a pas fourni la coopération nécessaire. Il convient de noter que le fait de formuler des demandes supplémentaires sort du cadre des dispositions des garanties généralisées du TNP et que de telles demandes sont formulées sous couvert de résolutions illégales du Conseil de sécurité.

En dernier lieu, je tiens à réaffirmer que le peuple et le Gouvernement de la République islamique d'Iran sont déterminés à exercer leur droit inaliénable d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques et de faire fond sur leurs progrès scientifiques pour développer différents aspects pacifiques de cette technologie, notamment le cycle du combustible. L'Iran demeure constant dans son attachement à ses

obligations au titre du TNP et ne demande rien de plus que de pouvoir exercer ses droits inaliénables.

Entre-temps, nous nous sommes toujours déclarés favorables à des discussions basées sur la justice et le respect mutuel. Tout récemment, l'Iran s'est félicitée de ce que le Groupe des 5+1 ait décidé de reprendre les discussions. Dans une lettre de réponse, le Chef du Secrétariat du Conseil suprême de sécurité nationale de la République islamique d'Iran, a pris acte et s'est félicité de la volonté du Groupe des 5+1 de reprendre les discussions avec l'Iran.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Nous allons maintenant procéder à l'examen du projet de résolution A/65/L.10.

Avant de donner la parole aux représentants au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kim Yong Jo (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée aimerait expliquer sa position sur le projet de résolution A/65/L.10, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/65/140) et la résolution GC(54)/RES/12 de la Conférence générale de l'AIEA de septembre 2010 indiquent que l'AIEA maintient son attitude injuste vis-à-vis du dossier nucléaire de la péninsule coréenne. Comme cela a déjà été clarifié dans un grand nombre de cas et à maintes reprises, le dossier nucléaire de la péninsule coréenne est le résultat direct de la politique hostile que mènent les États-Unis envers la République populaire démocratique de Corée. Pour mon pays, la menace nucléaire ne se limite pas à des notions abstraites, mais à des expériences pratiques. La question nucléaire a été créée par l'introduction des armes nucléaires sur la péninsule coréenne par les États-Unis à la fin des années 50. La menace nucléaire de ce pays contre la République populaire démocratique de Corée dure depuis plus d'un demi-siècle.

Comme chacun le sait, aucune arme classique ne peut avoir d'effet dissuasif contre quelque arme nucléaire que ce soit d'une partie tierce. Bref, c'est la

menace nucléaire des États-Unis qui a entraîné la création de notre force de dissuasion nucléaire.

Il importe, pour relancer le processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne d'établir la confiance entre les deux camps, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, qui sont les parties principales du dossier nucléaire de la péninsule coréenne. Il est urgent d'établir la confiance entre ces deux parties car c'est là que réside la clef du règlement de cette question.

Dans cette optique, il faut d'abord conclure un traité de paix qui mette fin à la situation de cessez-le-feu qui existe entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, et ce, le plus rapidement possible. La conclusion d'un accord de paix est la meilleure façon de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Si des mécanismes de paix durable avaient été mis en place plus tôt sur la péninsule coréenne, la question de la nucléarisation ou de la dénucléarisation ne se poserait pas. La conclusion de traités de paix permettra certainement de réduire les confrontations actuelles entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis et d'accélérer le processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Tant que l'AIEA continuera de prendre des mesures ou d'adopter des résolutions qui traitent de ces questions avec partialité, tout en se dissimulant injustement la vraie nature de ces questions, elle ne réglera jamais le dossier nucléaire de la péninsule coréenne. Partant de ce point de vue, la délégation de la République populaire démocratique de Corée exprime sa ferme opposition à la résolution GC(54)/RES/12 concernant le dossier nucléaire de la péninsule coréenne, adoptée à la Conférence générale de l'AIEA le 24 septembre.

S'agissant de l'argument présenté par le Japon et la Corée du Sud concernant le dossier nucléaire de la péninsule coréenne, la délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette leurs allégations sans réserve et dans les termes les plus vifs car celles-ci reposent entièrement sur leur mauvaise interprétation intentionnelle de la cause profonde du dossier nucléaire de la péninsule coréenne.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/65/L.10.

J'informe les membres que depuis la présentation du projet de résolution, la Géorgie et la République de Zambie s'en sont portées coauteurs.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/65/L.10?

Le projet de résolution A/65/L.10 est adopté (résolution 65/9).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 87 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, j'informe les États Membres que l'examen du point 69 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide

humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale » et de ses alinéas a) à d), qui devait avoir lieu le lundi 15 novembre 2010, a été reporté à une date qui sera annoncée ultérieurement.

D'autre part, la réunion particulière axée sur le développement qui devait se tenir le lundi 22 novembre 2010 au titre du point 115 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire », a été reportée et se tiendra lors de la reprise de la session, à une date qui sera annoncée ultérieurement. Dans cette lettre, le souhait de reprendre les pourparlers sur la base de la lettre de M. Jalili à M^{me} Ashton, en date du 6 juillet 2010, à partir du 10 novembre 2010 et dans un lieu et à une date qui conviendraient aux deux parties, a été réitéré. Nous attendons de voir les autres parties faire montre de leur bonne volonté de s'engager dans des pourparlers utiles et fructueux.

La séance est levée à 13 h 20.